

Pays Pyrénées-Méditerranée



Schéma Territorial de Développement culturel



Stratégies du Pays Pyrénées-Méditerranée liées :

- ⇒ Schéma de Développement Durable du Tourisme
- ⇒ Leader 2007-2013
- ⇒ EDEC de territoire
- ⇒ Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier les Vallées Catalanes du Tech et du Ter
- ⇒ Pôle touristique du Canigou
- ⇒ Schéma de l'habitat et du paysage (en cours)

25 novembre 2010

SOMMAIRE

NOTE LIMINAIRE	p. 3
I- PRESENTATION DU TERRITOIRE	p. 5
II- LE CADRE STRATEGIQUE ET LES OUTILS	p. 9
II.1 Présentation	p. 10
II.2 Le diagnostic de l'action culturelle et socio-éducative en Pays Pyrénées-Méditerranée	p. 13
II.3 Les outils de l'animation : la formation-développement et le dispositif local d'accompagnement	p. 20
II.4 Les outils stratégiques et financiers du Pays Pyrénées-Méditerranée	p. 23
II.5 Les objectifs départementaux et le cadre régional	p. 27
III- LES AXES STRATEGIQUES	p. 31
Axe 1 : Connaissance et diffusion de l'histoire culturelle du territoire	p. 32
Axe 2 : Le service public de la culture ou les services culturels de proximité	p. 35
Axe 3 : Le soutien aux entreprises et à l'emploi culturel	p. 38
III.4 L'organisation	p. 40
IV- ANNEXES	p. 41
Justificatif des dépenses	
L'adhésion à l'Agenda 21 de la Culture	
Etude de définition et mise en œuvre du Schéma Territorial de Développement Culturel du Pays Pyrénées-Méditerranée – Cahier des charges	
Animation des Ecoles de Musique - Cahier des charges	
Accompagner des écoles de musique en lien avec la stratégie territoriale d'un Pays – CNAR Environnement	
Le compte-rendu du Comité de Pilotage de la formation-développement du 09/07/2008	
Le compte-rendu du Comité de Pilotage de la formation-développement du 17/12/2008	
La présentation des ateliers de la formation-développement	
Le questionnaire destiné aux acteurs culturels	
La grille d'évaluation des projets	
Le rapport d'activités 2008 et 2009	
Le diagnostic de l'action socio-éducative et culturelle en Pays Pyrénées-Méditerranée	VOLUME JOINT

NOTE LIMINAIRE



Le Pays Pyrénées-Méditerranée s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma de Développement Culturel qui à l'échelle du territoire permettra de mettre en oeuvre des actions pertinentes en phase avec les problématiques rurales de cet espace.

Le Pays n'était pas, jusqu'à présent, un interlocuteur naturel pour les acteurs de la culture à l'exception du domaine plus particulier du patrimoine grâce à l'action du Réseau Culturel mais également en raison d'une prédominance du patrimoine sur les autres champs culturels sur une grande partie du territoire.

Ainsi depuis 2004, l'Expérimentation Tourisme Durable menée par le Réseau Culturel sur le Pays dans le champ patrimonial a permis de coordonner un certain nombre d'initiatives sur le sujet. L'Expérimentation, qui fait le bilan de l'existant et propose des pistes de développement de l'accueil sur les sites patrimoniaux, reste le support de la réflexion de la stratégie du Pays dans ce domaine.

La nécessité de réfléchir à une stratégie culturelle plus globale qui permette d'avoir un éclairage sur les pratiques du territoire et leurs déclinaisons par micro-territoire (Albères / Côte Vermeille, Aspres, Vallespir) était pressante au regard des spécificités et des disparités locales.

Lorsque la Fédération des Foyers Ruraux a souhaité être accompagné sur une étude concernant l'action culturelle et socio-éducative à l'échelle du territoire, le Pays a saisi l'opportunité de se doter d'un diagnostic qui lui permettrait de se positionner stratégiquement sous la forme d'un Schéma de Développement Culturel.

Avec la nouvelle période programmatique 2007-2013, des opportunités d'accompagnement des acteurs culturels se présentent en dépit de la suspension de l'avenant du Contrat de Pays 2010 et au départ du chargé de mission Culture / Patrimoine.

Le Schéma culturel se veut ainsi comme un cadre stratégique articulé aux outils stratégiques et financiers gérés par les différents chargés de mission du Pays Pyrénées-Méditerranée.

Des personnes ressources issues du secteur culturel sont, en outre, associées aux instances de consultation du conseil de développement et seront à même d'apporter leur expertise sur l'accompagnement de la culture par le Pays Pyrénées-Méditerranée.



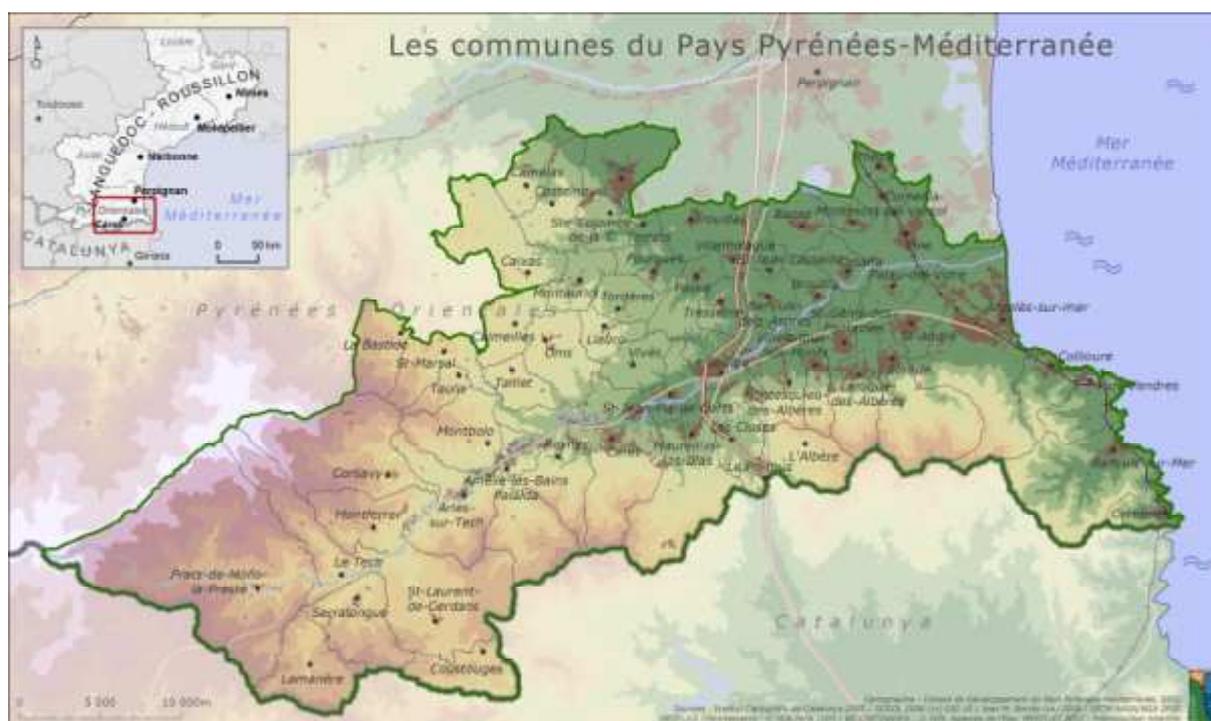
I. PRESENTATION DU TERRITOIRE



Le territoire

L'espace décrit par le projet de Pays **Pyrénées-Méditerranée** est constitué de 7 cantons : les 5 cantons de l'arrondissement de Céret auxquels se joignent les cantons de Thuir et d'Elne soit les 61 communes suivantes :

Albère (L'), Amélie-les-Bains-Palalda, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, Bages, Banyuls-dels-Aspres, Banyuls-sur-Mer, Bastide (La), Boulou (Le), Brouilla, Caixas, Calmeilles, Camélas, Castelnou, Cerbère, Céret, Cluses (Les), Collioure, Cornella-del-Vercol, Corsavy, Coustouges, Elne, Fourques, Lamanère, Laroque-des-Albères, Llauro, Llupia, Maureillas-las-Illas, Montauriol, Montbolo, Montescot, Montesquieu-des-Albères, Montferrer, Oms, Ortaffa, Palau-del-Vidre, Passa, Perthus (Le), Ponteilla, Port-Vendres, Prats-de-Mollo-la-Preste, Reynès, Saint-André, Saint-Génis-des-Fontaines, Saint-Jean-Lasseille, Saint-Jean-Pla-de-Corts, Saint-Laurent-de-Cerdans, Saint-Marsal, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, Serralongue, Sorède, Taillet, Taulis, Tech (Le), Terrats, Théza, Thuir, Tordères, Tresserre, Trouillas, Villelongue-dels-Monts, Villemolaque, Vivès.



Caractéristiques principales du Pays Pyrénées-Méditerranée :

Région	Languedoc-Roussillon
Département	Pyrénées-Orientales
Commune la plus peuplée	Argelès-sur-Mer (10.095 habitants)
Intercommunalités	5 Communautés de Communes – 5 communes isolées
Superficie moyenne	1.190 km ²
Population moyenne	107.798 habitants
Densité	90 habitants/km ²
Nombre de communes	61

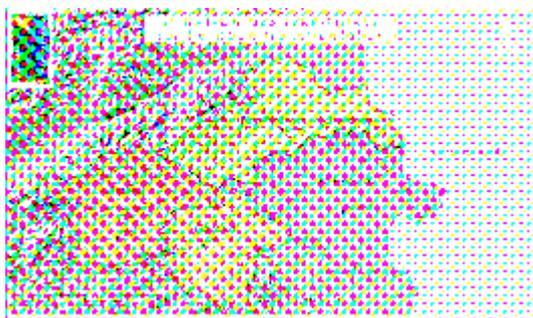
Un territoire de projet basé sur la complémentarité entre littoral et pays de l'intérieur...

Le projet de territoire a pour objet d'apporter une alternative à l'attraction de Perpignan. Il est basé sur la structuration d'une entité autonome et non d'un territoire périphérique. Aussi, le périmètre du Pays Pyrénées-Méditerranée a-t-il été établi en cherchant une forte cohérence qui s'appuie sur :

- l'existence d'une entité économique et fonctionnelle qui associe la montagne, les piémonts et le littoral ;
- des entités géographiques : massifs des Albères, des Aspres et du Vallespir, vallée du Tech et son ouverture sur le littoral ;
- l'histoire et la communauté de culture catalane.

Un territoire frontalier ...

Par ailleurs le Pays Pyrénées-Méditerranée partage avec l'Espagne une frontière de plus de 120 Km ce qui lui offre plusieurs perspectives de développement avec une ouverture sur la Catalogne Sud mais aussi la possibilité d'élaborer des projets en commun à l'échelle transfrontalière.



<p>Nos partenaires privilégiés au Sud Les Comarques de l'Alt Empordà, de la Garrotxa, et du Ripollès Les consorcis des Gavarres et de Alta Garrotxa</p>
<p>283 000 habitants 165 communes Un espace qui s'étend sur plus de 4200 Km²</p>

Le diagnostic a permis d'identifier les principaux atouts et faiblesses du territoire de la façon suivante :

Les principaux atouts	Les principales faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une position stratégique • Un réseau équilibré de petites villes • Une infrastructure littorale, support d'une activité touristique considérable • Un potentiel agricole important • Un tissu d'entreprises diversifié • Une présence significative en recherche et développement • Un patrimoine culturel support d'une politique active • Un patrimoine naturel remarquable 	<ul style="list-style-type: none"> • Une urbanisation insuffisamment maîtrisée • Isolement et faible retombée locale des industries • Le marché du travail est caractérisé par la précarité • Inégalité du développement territorial • des activités traditionnelles menacées • Un milieu naturel fragile
<ul style="list-style-type: none"> • Une véritable dynamique de développement local qui repose sur une équipe structurée, gage d'une animation permanente 	

La Charte de territoire structure le projet de développement du Pays Pyrénées-Méditerranée

Selon les règles législatives, la Charte de territoire des Pays présente « un projet commun de développement durable destiné à développer les atouts du territoire et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural »¹. Elle doit apporter une vision prospective du territoire à 10 ans selon une approche globale couvrant les dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale du développement. Elle doit également prendre en compte les autres démarches de projet engagées sur le territoire mais aussi sur les territoires voisins.

Le document de la Charte comporte deux volets :

- le diagnostic du territoire ;
- la présentation des orientations stratégiques choisies par les acteurs locaux à partir des enjeux de développement de territoire identifiés sur la base du diagnostic.

¹ « Guide Pays - guide méthodologique pour la mise en œuvre des pays » DATAR juin 2004

A partir des atouts et faiblesses mis en évidence dans le diagnostic territorial le Pays Pyrénées-Méditerranée a identifié les principaux enjeux de développement du territoire. Les quatre grands axes stratégiques suivants ont été retenus :

- **Axe 1** : Préserver et valoriser les qualités du territoire
- **Axe 2** : Capter les flux économiques
- **Axe 3** : Développer la coopération et les échanges transfrontaliers
- **Axe 4** : Articuler les pôles et les territoires

Pour chacun de ces axes, des objectifs opérationnels ont été définis, auxquels sont associés des thèmes d'action.

La Stratégie territoriale 2007/2013 du Pays Pyrénées-Méditerranée

Tout en s'appuyant sur les fondamentaux de la Charte de Territoire, des orientations stratégiques prioritaires ont été définies pour la nouvelle période programmatique. Ces orientations sont déclinées selon 5 axes :

Axe préalable :

Concerne le maintien des outils de développement local à savoir le fonctionnement du Conseil de Développement dans ses missions d'animation et de suivi des programmations au titre du Contrat de pays mais également au titre de Groupe d'Action Locale Leader, de Comité de Bassin d'Emploi ou encore au titre de la coopération transfrontalière qui est un axe important de développements sur ce territoire.

Axe 1 : *Mise en œuvre de la stratégie territoriale de gestion des ressources naturelles.* Cet axe se décline en 4 volets : eau, forêt, énergies et gestion des espaces.

Axe 2 : *Mise en œuvre de la stratégie territoriale en faveur de l'emploi, de la formation et du développement économique*

Axe 3 : *Solidarité et cohésion territoriales*

Axe 4 : *Mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Tourisme en Pays Pyrénées-Méditerranée*

La place de la culture

Le Schéma Territorial de Développement Culturel prend place dans l'axe 3 de la stratégie 2007/2013 « Solidarité et cohésion territoriales ». Cependant, le Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Tourisme prend également en charge une partie du champ culturel à travers les axes du **Tourisme patrimonial et culturel** et celui des **Savoir-faire industriel et artisanaux**.

Le secteur culturel fait également partie intégrante du nouveau programme européen Leader 2007-2013, géré par le Pays, et dont les crédits seront orientés sur « La valorisation économique des ressources patrimoniales du territoire ».

II. LE CADRE STRATEGIQUE ET LES OUTILS



II.1 Présentation

Dans les stratégies développées par le Pays Pyrénées-Méditerranée jusqu'alors, l'enjeu culturel était avant tout identifié autour de la question du patrimoine et du tourisme dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Tourisme du Pays Pyrénées-Méditerranée et de l'Expérimentation AFIT Tourisme durable : « un projet patrimonial pour le Pays Pyrénées-Méditerranée », mené par Le Réseau Culturel.

A la suite de la réalisation, en 2007, d'un diagnostic de l'action culturelle et socio-éducative du Pays Pyrénées-Méditerranée par la Fédération départementale des Foyers Ruraux, il est apparu nécessaire de faire émerger une stratégie propre au champs culturel pour :

- Répondre aux besoins du territoire : d'une part des *porteurs de projet culturels mais également en terme d'attractivité et d'équilibre territorial (services culturels de proximité)*
- Affiner le positionnement des actions inscrites au Contrat de Pays signé avec la Région et le Département : *Se coordonner et se doter d'une stratégie partagée*
- Trouver des nouveaux partenariats : *Etat, associations, MSP, Université, ...*
- Faire prendre conscience de la place de la culture et du patrimoine comme facteur de développement du territoire : *social, économique et environnemental*
 - Développement des activités économiques : industries culturelles et créatives, tourisme, secteur du bâtiment
 - Cohésion sociale : insertion professionnelle, inclusion sociale
 - Cohésion territoriale : offre de services de proximité
 - Environnement : paysage culturel, patrimoine naturel, etc.
 - Avec des retombées à quantifier sur le territoire mais démontrées par ailleurs : *sur l'emploi et la professionnalisation notamment*

Le schéma territorial

L'élaboration d'un schéma territorial de développement culturel par un territoire de projet tel qu'un pays soulève un certain nombre de questions :

- quelle est la valeur ajoutée du Pays par rapport aux interventions courantes ?
- doit-il ouvrir le champ à des responsabilités nouvelles en couvrant ou en organisant la prise en charge de champs d'intervention encore non couverts ?
- ou encore doit-il s'inscrire dans le principe de subsidiarité ?

Il est certain que le Pays doit avant tout veiller à rester dans son domaine de compétence de conseils, animation, organisation, mutualisation territoriales mais également de mise en œuvre des partenariats et de mise en cohérence des interventions.

L'intervention sur des champs non couverts émergera naturellement des besoins du territoire et des acteurs (cette position est tout à fait évolutive), enfin la subsidiarité est organisée avec l'échelon territorial supérieur et le Pays à ce jour n'a pas été sollicité en ce sens, à l'exception de l'animation des écoles de musique, mais cette question émergera en son temps avec les prochaines mesures de décentralisation et d'organisation territoriale.

Pour rappel, le Pays Pyrénées-Méditerranée :

- En tant que territoire de projet, n'assure pas de maîtrise d'ouvrage
- Lieu de dialogue, de concertation, de la participation
- Lieu de l'ingénierie, de l'organisation territoriale, de la stratégie, du conseil
- De la contractualisation, de la mobilisation des financements
- Avec un rythme qui n'est pas celui des acteurs culturels : nécessité de préparer les projets avec plus d'un an d'avance voire de manière pluriannuelle

Fondamentalement, il s'agit de s'appuyer sur l'existant (cadres de références, lignes budgétaires, partenariat, acteurs et équipements), dans le respect des variantes micro-territoriales internes (besoins, priorités, spécificités locales), en proposant sur la base du diagnostic une organisation collective visant à **mettre en place les outils** nécessaires au soutien des filières culturelles.

Pour entreprendre cette politique territoriale de la culture, les orientations prioritaires ayant émergées concernent les questions de **la connaissance technique et scientifique (acquisition et transmission), des services culturels de proximité et des entreprises culturelles, et enfin de la qualification et de la formation.**

Objectifs :

- Structuration de l'offre culturelle sur le territoire.
- Qualification des acteurs de la culture.
- Promotion et participation au développement de la vie culturelle sur l'ensemble du territoire.
- Diffusion de la culture dans toutes ses dimensions (littérature, musique, danse, patrimoine légendaire, art...).
- Diffusion de la langue et de la culture catalane.
- Mise en place de projets culturels transversaux.
- Intégration de la dimension contemporaine dans le référentiel culturel et identitaire.
- Aider à la coordination des différents acteurs sur l'ensemble du territoire.

Le Schéma de Développement Culturel est particulièrement adapté à la démarche de Pays car il permet d'élaborer une stratégie partagée par tous qui redéfinit les rôles de chacun, organise et anime un réseau territorial. Le Pays Pyrénées-Méditerranée est plus particulièrement concerné par ce type de stratégie en raison d'une économie principale basée sur l'accueil de visiteurs mais également du nombre d'acteurs culturels, de la réelle spécificité des micro-territoires et de la forte demande du territoire pour une stratégie globale élaborée collectivement.

Le Pays ayant adhéré à l'**Agenda 21 de la culture**, la stratégie doit s'appuyer sur le cadre de référence défini par l'Agenda lequel inscrit la stratégie territoriale dans « une vision à long terme de la culture comme pilier de son développement ». Le Schéma doit ainsi prendre en compte l'ensemble des champs du développement durable (économie, social, environnement) dans la lignée de l'Agenda Européen de la Culture et du processus de décentralisation. Il s'agit d'un exercice de planification.

« La qualité du développement local requiert l'imbrication des politiques culturelles et des autres politiques publiques (sociales, économiques, éducatives, environnementales et urbanistiques). »

Le Schéma de Développement culturel doit articuler l'ensemble des responsabilités, des financements et des modes d'intervention de l'Europe, de l'Etat et des différentes collectivités territoriales autour **d'un projet élaboré localement et collectivement.**

Les outils de l'Agenda 21 de la culture pour une mise en œuvre efficace :

- Une stratégie culturelle locale
- Une Charte des droits et responsabilités culturelles des habitants d'un territoire qui définit spécifiquement les droits et responsabilités culturelles approuvée par l'assemblée plénière du pays.
- Un Conseil de la culture : instance publique sur les thèmes culturels du territoire. Il analyse et émet des opinions avec un degré de prescription variable (consultatif, prise de décision...)
- L'évaluation de l'impact culturel (économique, social, environnemental) : observatoire et auto-évaluation avec en préalable un état des lieux des ressources (financières, techniques, humaines, de formation)

Les documents pris en compte :

International	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agenda 21 de la culture
National	<ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma des services collectifs culturels
Régional	<ul style="list-style-type: none"> • Le PACTE Régional • Le Schéma régional de la culture et du patrimoine du Languedoc-Roussillon • Le Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle 2007-2011
Départemental	<ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma départemental des enseignements artistiques des Pyrénées-Orientales
Local	<ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma d'Aménagement et de Développement durable du Tourisme du Pays Pyrénées-Méditerranée • La stratégie du programme européen Leader pour le Pays Pyrénées-Méditerranée • La candidature transfrontalière de Pays d'Art et d'Histoire • Le Diagnostic de l'Action socio-éducative et culturelle en Pays Pyrénées-Méditerranée • L'expérimentation AFIT Tourisme durable en Pays Pyrénées-Méditerranée : le volet patrimonial, Réseau Culturel / Terre Catalane

Les étapes de mise en oeuvre

En 2007, a été engagé le Diagnostic de l'action culturelle et socio-éducative du Pays Pyrénées-Méditerranée par le Fédération Départementale des Foyers Ruraux et le Pays a préparé sa candidature auprès de l'ADEPFO pour bénéficier d'une formation-développement en 2008.

En 2008, la formation-développement a été menée tout au long de l'année sur le territoire. Elle a permis à un groupe de stagiaires issu du monde culturel local de réfléchir à une stratégie territoriale encadré par des professionnels du secteur culturel.

En 2009, à l'issue de cette formation, des personnes ressources issues du monde de la culture sont intégrées aux instances de consultation du Pays Pyrénées-Méditerranée (comité technique du Contrat de Pays, comité technique Leader, comité technique du Pays d'Art et d'Histoire, etc.). En outre, dans le cadre de l'évaluation de l'action du Pays, des outils de suivi et d'évaluation des projets sont élaborés dans lesquels le secteur culturel prend sa place au même titre que les autres secteurs du développement territorial.

En 2010, la rédaction du Schéma Territorial de Développement culturel est conçue en articulation avec l'ensemble des outils stratégiques et financiers du Pays Pyrénées-Méditerranée.

II.2 Le diagnostic de l'action culturelle et socio-éducative en Pays Pyrénées-Méditerranée

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Roussillon des Pyrénées-Orientales a réalisé en 2007 un diagnostic de territoire portant sur l'action culturelle et socio-éducative dans le Pays de Pyrénées-Méditerranée. Une durée de 6 mois a été nécessaire à la réalisation de l'étude pour laquelle un professionnel a été recruté. L'étude a été rendue en octobre 2007.

Methodologie :

- Identifier la logique territoriale : unité économique, sociale, historique ? l'identification d'un Pays fait référence à une « identité » commune ou partagée.
- Quelle est la mobilisation des acteurs : inventaire des actions réalisées.
- Dresser un portrait des richesses locales (pouvoir comparer avec d'autres régions ?).
- Chercher les innovations.
- Quelle est la synergie entre ces mêmes acteurs : quelle complémentarité et solidarité (plutôt que concurrence).
- Comment les acteurs du champ culturel et socio-éducatif peuvent passer d'une logique sectorielle à un système d'action global intégrant l'ensemble des éléments de la vie sociale (ici l'accent sera mis sur le champ culturel et socio-éducatif mis en relation avec données sociologiques).

Les enjeux locaux de la culture sur le territoire

Il s'agit avant tout de saisir en quoi les actions culturelles participent au développement des territoires et en quoi la culture peut devenir un des piliers fondamentaux structurant le territoire, c'est à dire permettant de le déterminer, de l'organiser. En quoi les différentes composantes du territoire, de par leur interaction, produisent le territoire et son organisation sociale ? Enfin, en quoi le territoire, produit de l'activité humaine, influe-t-il en retour ces composantes humaines, sociologiques et idéologiques qui lui sont intrinsèques ?

Les actions culturelles participent au développement du territoire car :

- Elles renvoient une image du Pays à l'extérieur, elles le rendent visible et lisible.
- Elles renforcent un lien à la localité à l'intérieur du Pays, elles apportent un "mieux vivre" et la satisfaction des besoins au niveau local.
- Elles créent un réseau social qui relie acteurs locaux, acteurs politiques et habitants du territoire : des liens importants entre acteurs éducatifs et acteurs culturels, entre collectivités et associations.
- Elles permettent la proximité aux œuvres, à l'art, à l'éducation et donc participent au maintien des populations locales et au dynamisme des territoires.

Localement, les enjeux des actions culturelles sont donc :

- L'accès à la culture et la sensibilisation des publics,
- La circulation et le maillage du territoire : animer et valoriser le territoire,
- La répartition équilibrée entre offre et demande et la possibilité d'innover,
- La pérennité des emplois culturels et le maintien du couple amateur/ Professionnel.

Sachant que ce qui menace le plus le développement harmonieux du Pays Pyrénées-Méditerranée est :

- Une crise de la fonction de ses espaces (espaces ruraux, espaces péri-urbains, territoire d'activités économiques, territoires d'habitat, baisse des emplois agricoles).
- L'introduction, au sein du territoire, de nouveaux modes de vie, de consommation, de loisirs qui laissent place à de nouvelles demandes sociales et des demandes plus nombreuses. Les communes sont le premier acteur à être concerné par ces demandes. Mais aussi la présence en milieu rural de formes d'exclusion sociale davantage de type urbaine.
- Des actions culturelles endogènes, d'initiatives et de gestion largement associatives et non publiques.
- Des territoires qui perdent des habitants, d'autres qui en gagnent.
- Des territoires plus riches économiquement que d'autres.
- Une fracture entre un « arrière pays » et le littoral; ou le péri-urbain (Thuir) et le rural isolé. (Cependant,

nous notons que dans les cantons reculés, la solidarité et le partenariat sont des plus développés (du fait aussi de l'éloignement)). La notion d'isolement est donc toute relative et exprime un rapport d'ordre entre un centre et des périphéries.

- Une centralité et une attractivité constantes de l'agglomération de Perpignan en terme d'équipements, de travail, de loisirs, de services qui affaiblissent le rôle social des territoires locaux et fragilisent leur équilibre interne (relégation de ces espaces à leur fonction résidentielle).
- Un délitement des liens sociaux existants, une fragilisation des populations précaires (dû à la structuration de l'emploi).
- Un territoire « dortoir » ou un territoire « résidentiel ».
- Le défi posé par l'arrivée de nouvelles populations aux communes en terme d'équipements, de services, de loisirs. Le développement constant du bâti des zones péri-urbaines et l'accroissement de sa population d'origine urbaine.
- La prédominance de l'activité touristique, pensée comme principal facteur de développement des territoires et le danger de la "mise en patrimoine" des ressources locales. L'instrumentalisation de la culture au profit de politiques touristiques.
- L'isolement des acteurs locaux associatifs dans la mise en place de leurs actions et la reconnaissance lente et partielle de leur "utilité" publique.
- Un manque crucial de médias et de structures permettant diffusion et création artistiques.

L'enjeu principal est donc aujourd'hui, de penser conjointement un projet de territoire d'aménagement culturel, en se concertant, décrivant les compétences et responsabilités de chacun et en y incluant la société civile dont on reconnaît la capacité à organiser, traverser, exploiter le territoire commun.

Le développement durable et harmonieux du Pays dépendrait donc, au niveau culturel, de plusieurs facteurs :

- Éviter les phénomènes de centralisation de l'offre, de la création et de la diffusion culturelle en développant le maillage du territoire (l'itinérance des actions culturelles serait une solution face à une offre culturelle inégalement répartie).
- Favoriser l'accueil, le changement sans déstructurer la société locale : le processus de développement culturel permet de se réaffirmer (en tant qu'exception culturelle) et prépare à la rencontre, car il est fondamentalement le fait du "ici et maintenant" et d'un ailleurs qui métissent les espaces. Faire de la culture un enjeu de société et de civilisation c'est reconnaître son rôle dans l'accueil et le maintien des populations qui s'installent et qui y vivent; c'est reconnaître sa capacité à être un vecteur et un facteur de lien social (par une politique de démocratisation de l'accès aux formes culturelles et la diffusion des créations locales).
- Assurer la diversité culturelle d'un territoire en créant des espaces publics (espaces d'écoute et d'interconnexion entre acteurs locaux et espace de manifestations des richesses locales).
- Appréhender le développement culturel comme facteur de développement économique et de développement durable et maintenir l'indépendance et l'autonomie de décision des associations et acteurs locaux.

Les dynamiques culturelles

Au niveau culturel, l'analyse (partielle) des dynamiques culturelles actuelles du territoire permet d'avancer que :

- La culture ne contribue que partiellement à la définition de ce territoire : le patrimoine et la catalanité sont les principales modalités de construction des politiques culturelles.
- Faiblesse et isolement des services culturels des collectivités et rareté des équipements professionnels privent le Pays de l'apport des savoirs et savoir-faire existants. Quelques rares politiques culturelles à l'oeuvre ne permettent pas de dégager une dynamique d'ensemble.
- Une méconnaissance des publics et de leurs attentes.
- Le dynamisme culturel dépend d'initiatives locales, il n'y a pas de conception globale et concertée des politiques culturelles : les acteurs civils perdurent leurs actions, une reconnaissance qui n'arrive qu'après un long travail d'ancrage territorial, l'essoufflement guette. Les communes font face, seules, et selon leurs

moyens et leurs motivations, aux besoins sociaux et définissent localement les modalités de l'action culturelle (la politique de clocher a de beaux jours devant elle), de plus, il y aurait souvent des rivalités voire des concurrences entre échelons de l'organisation publique territoriale (communes, communautés de communes, département, région...). L'engagement des collectivités est inégal à l'échelle de l'ensemble du territoire. Le territoire est donc inégalement doté d'équipements, de services socio-éducatifs ou culturels mais surtout il est faiblement équipé par rapport à la quantité d'acteurs culturels associatifs et créatifs présents, le développement des pratiques populaires artistiques, le besoin de loisirs, les aspirations populaires.

- La fragilité des acteurs culturels : précarité de l'emploi, faible débouché local de la production artistique, soutien aléatoire et inscrit dans une dynamique clientéliste locale.

Il est donc nécessaire d'articuler les réseaux de l'action culturelle en créant des espaces vivants, stimulants, avec des services de qualité, une société avec des liens multiples entre les composantes territoriales, tout en préservant et permettant la nécessaire indépendance de chacun.

Le défi des collectivités aujourd'hui, c'est la coordination des territoires de vie, des territoires de projets et des territoires administratifs, sachant qu'elles doivent se repositionner sur le plan des politiques culturelles : la décentralisation leur incombe plus de devoirs, de pouvoirs, de compétences. Les territoires se caractérisent par la multiplication des différents niveaux d'intervention des collectivités territoriales. Tous les territoires sont en cours de redéfinition donc nouveaux (l'intercommunalité, les Pays, la nouvelle vague de décentralisation de 2004 qui impose de nouvelles compétences aux départements, aux régions et le rôle d'expertise et de contrôle de la DRAC). Quelles sont les capacités de l'ensemble des collectivités publiques à préserver ou faire de la culture un enjeu politique majeur au niveau local ? Comment financer des projets et permettre l'indépendance des acteurs envers le politique ?

Aujourd'hui, nous avons des doutes quant :

- A la volonté politique de porter la cause culturelle.
- Les moyens disponibles pour avancer.
- La montée en puissance des logiques muséales locales qui met à mal le sens social à l'oeuvre dans l'action culturelle.
- La prise en compte de la question des artistes, leur reconnaissance, leur fragilité, leur circulation sur le territoire, leur apport essentiel à toute politique culturelle sans lesquels elle perdrait tout son sens.

Il s'agit donc :

- **D'accompagner les élus en terme de formation** (développer la prise de conscience de la nécessité sociale, économique de la culture pour un développement harmonieux et durable).
- **D'engager une démarche concertée** avec les acteurs associatifs et les artistes locaux (nous l'avons vu ces derniers ne sont pas assez concertés) et ce, afin d'adapter l'intervention culturelle à la réalité sociale des territoires, donner une dimension politique et publique à leurs projets culturels actuels tout en privilégiant leur indépendance.
- **De s'engager collectivement dans une posture d'expérimentation** et de prise de risque : aider à la création et à la diffusion artistique et culturelle, permettre l'émergence de pôle de diffusion des productions culturelles locales.
- **De soutenir l'exception culturelle** comme méthode d'intervention pour préserver la diversité culturelle : réinvestir les friches industrielles, les lieux patrimoniaux d'une fonction de contemporanéité, soutenir l'itinérance car le maillage du territoire est primordial à son unification, mettre en réseau ses habitants, l'animer.
- **De renforcer le côté populaire de la culture** : lutter contre l'élitisme (politique de tarif) et poursuivre le travail de terrain des associations quant à la vulgarisation des disciplines culturelles.

Pour cela concrètement, il faudrait :

- Redéfinir et décrire les compétences sans avoir peur d'un affaiblissement des prérogatives respectives : ne pas avoir peur de déléguer, engager des procédures d'expertise autonome des besoins et des manques en

terme d'offre culturelle.

- Professionnaliser l'organisation culturelle et pérenniser ces emplois : expertiser de façon neutre les productions artistiques locales afin de les valoriser et de les distribuer, trouver un média commun à la diffusion (journal, site Internet, radio).
- Lancer une consultation à l'échelle territoriale des attentes des associations et compagnies locales : l'investigation de terrain a fait émerger le besoin récurrent d'espaces d'écoutes et de dialogue entre compagnies, entre compagnies et acteurs publics; les acteurs associatifs se sentent seuls.
- Des pratiques éparpillées et le caractère ponctuel de l'offre culturelle locale nous poussent à croire que l'équipement du territoire est une nécessité (équipement matériel, lieux, professionnels). Mais pour permettre la pérennité des actions culturelles, ces équipements et lieux de pratiques doivent être l'expression visible d'une politique de projet et non d'une vitrine politique.
- Aider à la création et à la diffusion artistique et culturelle en milieu rural en développant, pourquoi pas, une coopérative (à l'image de l'économie solidaire) regroupant les acteurs civils et publics autour de la construction de projet de commun : celui de la diffusion homogène de spectacles et de prestations culturelles (ateliers, formation, expressions populaires). Cette coopérative para-publique ou publique pourrait acheter des prestations culturelles (spectacle vivant par exemple) pour les redistribuer sur le territoire, permettant ainsi à toute commune adhérente qui le souhaite de programmer des manifestations culturelles à moindre coût. Un projet semblable a été mis en place par l'association "Passerelle" qui a réalisé un travail, au sein des communes adhérentes (13 du Pays Pyrénées-Méditerranée), de diffusion de spectacles vivants, de mise en place d'ateliers pédagogiques, d'actions de formation des comédiens. Cette association fut la seule structure rurale de développement culturel en milieu rural, candidate au label de "scène conventionnée" de la DRAC (Label qui nécessitait un appui politique et financier des collectivités). L'association a cessé toute activité depuis 2000 faute de soutien politique.

Sachant que le territoire est un référent géographique mais aussi un référent imaginaire, institutionnel, vécu, c'est le Projet qui fait le territoire et non sa définition administrative.



ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Des acteurs nombreux	-	-	-
Des diffuseurs permanents souvent para-municipaux : 3 OMC dont deux professionnels (Céret, Thuir) et celui de Saint-André (organisation d'un événement de théâtre), 2 offices municipaux d'animation (Argelès, Prats de Mollo), des offices de tourisme présents sur tous le territoire, présence de diffuseurs occasionnels associatifs.	Peu de travail en réseau entre diffuseurs. Organisation culturelle hétérogène, manque de postes culturels. Difficultés à mailler l'ensemble du territoire et à structurer l'offre culturelle (peu de concertation). Une politique de "clocher" qui se caractérise par la singularité des modes d'actions très localisés.	L'intercommunalité : une opportunité organisationnelle, une meilleure couverture des besoins locaux. Des sites Internet qui détaillent l'offre culturelle locale et les pratiques, ressources des territoires (notamment pour les Aspres et le Vallespir).	Pas de projet culturel structurant à l'échelle du territoire, ni de thématique commune.
Des entrepreneurs de spectacles nombreux (ils représentent 22% des entrepreneurs du département).	Une inégale répartition spatiale.	Un potentiel créatif important, une inter-connaissance des acteurs locaux.	Une polarisation vers l'extérieur du territoire, effet de centralisation de la culture vivante.
Les collectivités territoriales impliquées : les communes actives de proximité, le CG66 et Conseil Régional ayant une exigence de développement culturel, des compétences en matière d'éducation et de formations artistiques et culturelles.	Peu d'exigence culturelle de la part des élus locaux (rareté du professionnalisme dans le secteur culturel) Confusion de la part des élus entre animation et culture (selon les acteurs culturels locaux).	Travail de contractualisation d'objectifs entre collectivités territoriales, des communes qui perçoivent de plus en plus l'enjeu local du développement culturel du territoire.	Disparités des implications politiques et soutien différencié : le principe de projet n'est pas soutenu. Confusion entre animation et culture de la part des élus locaux selon les acteurs associatifs locaux.
Le conseil de développement du Pays : pôle structurant, soutien et valorisation des initiatives locales, agent de développement culturel, prise en compte des enjeux territoriaux de la culture, candidature au Pays d'Art et d'Histoire du Vallespir.	Manque de lisibilité des actions et du rôle du Pays lié aussi à la grande superficie du Pays et la forte valeur identitaire des micro-territoires.	Son rôle dans l'identification populaire à ce territoire, l'implication citoyenne dans la démarche de développement culturel.	Un délitement des solidarités organiques du tissu social, des inégalités de développement économique des différents territoires du Pays, la lente appropriation populaire de l'outil de développement Pays.
Le tissu associatif riche et varié : des acteurs professionnels, des pratiques amateurs nombreuses, font preuve d'exigences en matière de projet culturel et pédagogique. Le nombre de créations d'association en matière culturelle, de pratiques d'activités artistiques et culturelles, a triplé en 13 ans sur le territoire.	Fragilité de l'emploi associatif, précarisation des emplois existants, des soutiens financiers aléatoires et insuffisants, un mode d'attribution des financements (via les subventions) peu lisible. Inégalité trop importante entre structures quant à leur soutien politique.	Motivation des acteurs associatifs. Potentiel humain important, aspirations nombreuses, pratiques de loisirs qui se développent. Un bon niveau de formation des acteurs locaux, des acteurs expérimentés. Besoin d'être reconnu comme acteur de développement local.	Essoufflement du bénévolat, précarité des emplois culturels et artistiques (perte du statut d'intermittent, difficultés à la maintenir, emploi en CDD et à temps partiel). Moins d'investissement de la part de la population, un mode de vie urbanisé et des attitudes consommatrices. Une perception négative de la vie culturelle du territoire de la part des acteurs associatifs, liée à la pauvreté de la structuration des projets culturels et à leurs nombreux besoins non satisfaits.

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Les actions culturelles	-	-	-
Les offres culturelles événementielles	-	-	-
Des événements nombreux, riches, identitaires et répartis équitablement. Une tradition festive forte en lien avec la localité, une répartition territoriale équilibrée : des festivités qui vont du plus local (fêtes de villages, feux de la Saint Jean) au plus global (festival lyrique, festival de musique actuelle, festival folklorique, rencontre cinéma) et souvent en lien avec les spécificités culturelles des territoires (catalanité, économie locale, ressources naturelles, savoir-faire). Des festivités qui renforcent un lien à la localité et favorise l'identification du territoire vers l'extérieur : des festivités qui renvoient une image positive et dynamique du territoire.	Une structuration de l'offre, des manifestations culturelles très localisées, bien qu'il y ai des tentatives de regroupement des calendriers festifs (Haut Vallespir, tentative sur Céret), des tentatives de structuration culturelle au niveau de micro-territoire sans que les Communautés de communes aient pris la compétence en matière culturelle : cette structuration se fait en lien avec les identités des micro-territoires. Recoupement des calendriers, faible différenciation des offres culturelles, pas de média global à la communication et difficulté de pérenniser les événements.	Des thématiques qui mettent en avant l'identité des territoires et par là-même participent au processus de différenciation et singularité du territoire : le territoire devient visible. Des festivités qui renforcent un lien social et luttent contre le délitement de ce dernier.	La polarisation de manifestations culturelles selon la saison touristique. La menace que représente la folklorisation des moeurs et des coutumes : des habitants dépossédés et une perte du sens social des rassemblements festifs.
Les actions culturelles pérennes	-	-	-
En matière d'éducation artistique et culturelle, contractualisation du Plan Local d'Education Artistique et Culturelle (partenariat entre Collectivités Territoriales, DRAC, Inspection Académique et associations). Travail de sensibilisation et de démocratisation des formes culturelles très présente chez les acteurs associatifs (ateliers, cours, stages). Présence de classes en projet artistique et culturel : dispositif générant rencontres, dynamisation des pratiques et implication et reconnaissance politique des acteurs locaux.	Les pratiques culturelles restent onéreuses. La familiarité et la fréquentation populaire des "oeuvres" artistiques est en chantier. L'implication des acteurs politiques et culturels est disparate. Le développement de l'éducation et de la démocratisation d'accès aux fonds culturels dépendent des volontés locales.	La mise en réseau des acteurs éducatifs et l'implication des acteurs culturels au développement de l'éducation culturelle. Des collectivités en voie de devenir davantage des partenaires que des guichets de prestations financières.	Le manque de concertation et de coordination d'ensemble à l'échelle du territoire.
L'offre culturelle et les pratiques largement assumées par un tissu associatif riche, expérimenté. Développement des écoles de musique, enseignement artistique (danse, théâtre, chorales, arts plastiques...) varié et répartis sur tout le territoire (bien qu'il y ait des disparités et une offre faible de l'éducation artistique sous forme d'atelier dans le Haut Vallespir). Des associations qui ont des exigences, des projets culturels et pédagogiques et qui tentent de répondre aux demandes sociales.	Carence des lieux de pratique, peu adaptés à l'accueil du public et aux exigences des disciplines (danse notamment). Soutien partiel des collectivités (prêt de salle, subvention) mais pas de concertation avec les acteurs locaux qui diffusent un enseignement et une palette d'activités sur les communes. Travail de réseau et de partenariat encore faible pour structurer le territoire en matière culturelle.	Des aspirations nombreuses, le développement des pratiques, la reconnaissance progressive des acteurs locaux quant aux services qu'ils rendent, tant au niveau de la quantité d'offre culturelle qu'au niveau de leur participation à la cohésion sociale des territoires. L'intercommunalité des écoles de musique laisse présager d'une plus grande implication dans le futur des Communautés de communes dans le domaine culturel.	Une reconnaissance de l'action des structures culturelles locales trop lente et tributaire d'enjeux politiques.

Création, diffusion : présence de compagnies et de création artistique sur le territoire qui ont des projets culturels, des exigences, une expérience solide de leur domaine d'action. Prépondérance des actions des structures à l'échelle des micro-territoires, impact localement fort.	Polarisation des créations et attractivité de la ville de Perpignan. Un seul lieu de création musicale, pas de lieu de création théâtrale ou chorégraphique, pas de lieu de résidence, pas de réseau de diffusion au niveau du territoire. Pour l'exemple, l'association Passerelles qui a cessé toute activité faute de soutien. Difficulté à irradier sur tout le territoire, faiblesse de l'itinérance et du maillage des espaces ruraux, trop forte dépendance financière envers les partenaires publics.	Des acteurs qui restent. Une plus grande prise de conscience de l'enjeu des actions culturelles par les collectivités (création de salle, rénovation de salle, équipement). Les communes qui se placent en premier partenaire de proximité.	Essoufflement et fuite des création artistique et culturelle faute de réseau de diffusion et de conditions permettant le développement de la créativité. Phénomènes de centralisation de la culture. La nécessaire expatriation des acteurs créatifs. Des équipements culturels en développement mais dépendant des volontés politiques locales.
ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Les vecteurs de l'action culturelle	-	-	-
Un taux d'équipement culturel par communes relativement important. 69% des communes équipées d'une bibliothèque. La lecture publique bien développée (compétence du département).	Des équipements insuffisants en matière d'accueil de public (sécurité), en matière de potentiel de création, en matière de représentation publique.	Le développement de projets d'équipements.	L'isolement des projets.
79% des communes disposent d'une salle des fêtes.	-	-	-
Plus de 30% des communes ont sur leur territoire la présence d'un ou de sites patrimoniaux notables.	Fréquentation des sites patrimoniaux en baisse.	Un outil fédérateur, identitaire et de développement économique.	Une mise en patrimoine des ressources et actions locales.
Plus de 30% des communes ont un cinéma.	-	-	-
Près de 30% des communes disposent d'un Point Informatique Web.	-	-	-
Plus de 10 musées recensés sur le territoire.	-	-	-
Plus d'une trentaine de lieux et structures ressources culturelles locales (Education Nationale).	-	-	-
Des pôles structurants dans nombre de domaines culturels. Le musée d'art moderne, le CIMP, Cinémaginaire par exemple, qui contribuent à une dynamisation et mise en réseau des acteurs, des potentialités du territoire.	Des acteurs culturels trop peu nombreux quant à la nécessité pour le territoire d'avoir des actions structurantes, d'organisation de ce dernier. Trop peu nombreux car le Pays, territoire géographique n'est pas un espace social uni et solidaire et doit rassembler une constellation de pratiques et d'aspirations diverses.	L'émergence d'actions fédératrices, le développement (bien que fébrile) des relations transfrontalières, la volonté de se fédérer.	Le manque d'identification des acteurs entre eux qui n'ont pas de médias, de lieux ou de vecteurs de communication entre eux : des acteurs qui s'ignorent

II.3 Les outils de l'animation : la formation-développement et le dispositif local d'accompagnement

La formation-développement

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de développement culturel, une formation-développement, financée par des fonds européens (FSE) et soutenue par l'ADEPFO, Association de Développement des Pyrénées par la Formation, a été mise en place dès janvier 2008.

Elle avait pour objectif d'accompagner l'ensemble des acteurs culturels et patrimoniaux du territoire, depuis les plus institutionnels jusqu'aux associations et bénévoles amateurs, dans la définition d'une stratégie collective et concertée.

Ce programme s'inscrivait dans une démarche ascendante tout en lui donnant un cadre professionnel. Il est un puissant facteur d'appropriation des projets pour les stagiaires et le Comité de Pilotage.

Définition

La formation-développement consiste en une aide par la formation à un projet de développement local.

Elle se fonde sur les principes qui la caractérisent, c'est-à-dire :

- soit, à partir d'une problématique d'un territoire, donner les capacités nécessaires à une population pour lui permettre de créer, maintenir ou développer l'activité, l'aider aussi à s'organiser et à se fixer sur un territoire.
- soit, à partir d'une problématique de marché ou de « besoins », accompagner des porteurs de projet sur un territoire dont la réussite aura un effet favorable sur l'emploi et les activités et prendra également en compte l'environnement du territoire.

Les aides mises en place sont diversifiées : animation, conseil, information, formation.

Elles s'appliquent aux différentes phases et sont articulées au sein du projet, combinant actions de construction dans l'action (développement) et d'acquisitions de compétences (formation) transférées et traduites en capacités mises en œuvre dans la réalisation du projet.

Elles utilisent également des ressources humaines extérieures au territoire qui viennent soutenir le projet dans toutes les phases de sa construction et principalement des organismes du Réseau pyrénéen ayant des missions spécifiques.

Les objectifs de la formation en Pays Pyrénées-Méditerranée

- l'exploitation des résultats du diagnostic.
- la prise en compte des spécificités territoriales : différences et potentiels de vision commune.
- la sensibilisation, l'explication, la formation à la notion même de la "culture", à destination du plus grand nombre d'acteurs du territoire, mettant en œuvre une approche et une compréhension partagée de la culture comme outil et facteur de développement à tous les points de vue (social, économique...) : avoir une vision « élargie » du champ culturel.
- La préfiguration d'un schéma stratégique de développement de la culture : objectifs, fonctions, actions, conditions de mise en œuvre.

Devaient être pris en compte les autres projets stratégiques, actuellement définis sur le territoire et notamment éducation artistique et culturelle, enseignements artistiques, actions par pôles de partenaires, soutien à l'emploi et contribution au développement durable, DLA...

La formation-développement concernait tous les domaines sectoriels "traditionnels" de la culture : patrimoine, livre et lecture, arts plastiques, spectacle vivant, média, éducation culturelle et artistique, savoir-faire et métiers d'art, langue et culture catalane.

Elle devait viser à intégrer la culture aux autres domaines du projet de développement du Pays par son caractère transversal : emploi, tourisme, social, économie.

Le Pays attendait enfin de la formation qu'elle se situe à 2 niveaux d'actions :

- **l'information** : dirigée plus spécifiquement vers les acteurs "relais" dont les élus, les habitants, les acteurs d'autres domaines, les responsables de la communication...

● **la formation** : dirigée vers les acteurs du domaine culturels nécessitent un accompagnement en matière de structuration d'une action culturelle commune dans une vision prospective à 10 ans, répondant aux axes de la Charte du Pays Pyrénées-Méditerranée.

Les étapes

Le dossier de demande a été élaboré dès le mois de septembre 2007. Le Pays Pyrénées-Méditerranée pour l'occasion a pu formaliser ses besoins et son projet, lequel a permis au formateur de réaliser un programme de formation.

Parallèlement, les membres du Comité de Pilotage et les stagiaires ont été désignés. Le dossier a été validé techniquement puis officiellement par le conseil d'administration de l'ADEPFO en janvier 2008. La formation-développement a ainsi débuté durant le premier semestre 2008.

15 journées de formation se sont ainsi déroulées, encadrées par Malika Boudellal.

Le Dispositif Local d'Accompagnement

Le DLA est un dispositif individuel et collectif qui a été présenté aux écoles de musique pour les aider à consolider leurs activités, maintenir leurs emplois, perfectionner leur fonctionnement, améliorer leur gestion. Ce sont des savoir-faire mis au service d'une structure type association avec salarié ou d'insertion par l'activité économique, une aide méthodologique et stratégique, des actions d'appui personnalisées et adaptées aux besoins de la structure, une prise en charge de la totalité du coût de ces actions d'accompagnement, un suivi des actions d'accompagnement.

L'ensemble des écoles du territoire ont souhaité participer au dispositif :

- Individuellement dans une première phase,
- Puis au vu des résultats, dégager des pistes de travail communes et passer à une phase plus collective.

L'implication des écoles de musique

En 2007, les écoles de musique de Thuir et de Fourques ont adhéré à la démarche. En 2008, l'école intercommunale des Albères s'est également engagée dans la démarche. L'école de Collioure et la Fédération du Bas Vallespir se sont donné le temps de la réflexion et l'école intercommunale du Haut Vallespir souhaitait également bénéficier de l'outil mais son statut d'école publique ne le permettait pas, alors qu'elle connaissait des difficultés importantes.

Le Dispositif Local d'Accompagnement a ainsi permis entre 2008 et 2009 d'accompagner 5 à 6 structures culturelles sur le territoire.

Champ d'activités	Nombre d'associations
Ecoles de musique du pays	8
Ecoles de musique ayant participé à la réunion	6
Ecoles ayant débuté le DLA	3 en cours (à vocation intercommunale), 2 en préparation
Office de tourisme/gestionnaire de site patrimonial	1

Le besoin initial d'utiliser le DLA répondait à une double nécessité : réfléchir avec le département à la mise en réseau des écoles de musique depuis 2007. Au même moment, la réalisation du diagnostic de l'action culturelle et socio-éducative a mis en lumière les difficultés vécues par les écoles de musique sur le territoire, en terme de gestion, administration, gestion des emplois, conventions collectives, définition d'un projet culturel, nombre et qualité des emplois liés au secteur.

Le Pays Pyrénées-Méditerranée avec l'appui technique de Trait d'Union Accompagnement en charge du DLA a organisé une réunion de sensibilisation des écoles de musique pour démontrer l'apport du DLA pour les structures et le territoire.

L'application du DLA aux écoles de musique faisait ainsi suite aux résultats du diagnostic et à la volonté d'élaborer un schéma de développement culturel en utilisant les outils facilitant l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies territoriales. En effet, le DLA permettait de bénéficier de l'aide de professionnels, de leur capacité d'expertise sur le fonctionnement des structures, de leur relation de proximité avec le pays, de l'adaptation de

l'outil au profil des structures du territoire. A l'usage, l'outil DLA a fait émergé un certain nombre de problèmes sur la mobilisation de l'ensemble des responsables et des décideurs autour d'un problème de fonds, ce qui peut bloquer la réflexion sur la mise en œuvre du programme d'actions. Certaines difficultés vécues par les structures ne relèvent donc pas de la compétence du DLA.

Pour la mise en œuvre, l'information a été diffusée via la lettre du pays trimestrielle complétée par une réunion d'information auprès des écoles de musique pour bénéficier d'une capacité d'expertise complémentaire pour dégager les pistes d'actions communes au niveau du territoire.

Il a été proposé un document proposant des pistes d'action à l'ensemble des écoles de musique pour faire réagir et recenser les besoins. Puis, nous avons organisé une réunion en présence de l'animatrice du DLA pour présenter l'outil. Nous sommes ensuite allés sur le terrain pour diffuser l'information (chargé de mission culture et emploi/formation).

L'articulation du dispositif avec d'autres outils

La complémentarité avec le CI&RA, qui apporte un appui conseil permanent, était importante à souligner auprès des acteurs culturels. En effet, le DLA est un appui conseil temporaire pour aider les structures à avoir une photographie à l'instant T avec un accompagnement renforcé ponctuel.

Par ailleurs, la formation ADEPFO (formation-développement avec un formateur) pour élaborer le schéma culturel du pays sur la base d'un groupe de stagiaires issus des acteurs culturels a intégré une école de musique à vocation intercommunale. A ce titre, le projet territorial a été mis en œuvre en prévoyant des temps de concertation des acteurs culturels, des temps d'information sur le DLA notamment pour servir le projet initial.

Le processus de réflexion a ainsi suivi celui du schéma de développement culturel. Les partenaires ont été invités au comité de pilotage et ont reçu les comptes rendus. Une école de musique en cours de DLA a témoigné des apports de la démarche face aux difficultés qu'elle rencontre. Les partenaires ont également été invités aux divers ateliers organisés dans le cadre du schéma. Les partenaires financiers suivent l'état d'avancement des travaux.

Le pilotage et le suivi de l'action

L'action a été pilotée :

- par le pays, dans le cadre du comité de pilotage mis en place pour suivre les travaux de la formation-développement pour construire le schéma culturel
- par les comités de suivi et de pilotage du DLA sur le département organisés par trait d'union accompagnement et la ddtefp avec l'appui de la cdc, du cg66, caf, agglomération perpignan, pays etc....

L'apport de l'outil

Les associations se sont enfin inscrites dans une dynamique plus large que celle de gérer uniquement leur structure. Elles appréhendent leur structure dans un contexte socio-économique et entrent dans une logique territoriale, partenariale et de projet. Elles se sentent moins isolées et se dotent d'une dynamique de projet. Dans cette démarche, elles sont capables de défendre leur structure auprès des partenaires financeurs dont les élus.

Par ailleurs, le Pays Pyrénées-Méditerranée a tiré également bénéfice de cet outil par :

- Mise en réseau des acteurs culturels et des écoles de musique,
- Sensibilisation à la définition de la culture, au service public et à la professionnalisation
- Identification des problématiques communes aux structures afin d'envisager des pistes d'accompagnement DLA mais également de plus larges enjeux (réponses techniques et financières du pays et de ses sources de financement face à la démarche collective).



II.4 Les outils stratégiques et financiers du Pays Pyrénées-Méditerranée

Les outils qui ont accompagné la culture entre 2000 et 2008 : un essai de bilan

Le Contrat de Pays

L'une des missions essentielles du Conseil de Développement est, dans le respect de la Charte de Territoire approuvée par l'ensemble des communes dès 1999, d'élaborer un programme d'actions pluriannuel qui réponde aux besoins et attentes des acteurs locaux, support du Contrat de Pays, à travers lequel seront mobilisés des crédits nationaux, régionaux et départementaux.

Depuis 2005, année de la mise en place du Contrat de Pays et pour chaque avenant annuel jusqu'en 2010, environ un tiers des projets programmés relevait du secteur de la culture (essentiellement par l'entrée patrimoine et tourisme). A ce jour, cependant, il est difficile d'avoir une observation plus fine de cet accompagnement.

Un travail en cours sur l'évaluation du Contrat de Pays permettra d'affiner la connaissance de l'impact du contrat sur les projets culturels du territoire.

Le programme européen Leader+

Leader + est un programme européen qui vise à soutenir les territoires ruraux porteur d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur. Ces territoires, appelés Groupes d'Action Locale (GAL), ont ainsi les moyens de mettre en œuvre une expérimentation en matière de création et de développement de nouvelles activités autour de la valorisation de ses ressources spécifiques. En plus de la mise en œuvre de la stratégie locale du territoire, Leader + permet à plusieurs GAL de coopérer entre eux.

Depuis 2000, le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée porte un **Groupe d'Action Locale (GAL)** et peut ainsi obtenir des financements européens pour des projets s'inscrivant, pour la période 2000-2006, dans le thème de « Utilisation des nouveaux savoir faire et des nouvelles technologies pour rendre plus compétitifs les produits et services du territoire ».

La programmation de Leader+ 2000-2006 a permis d'accompagner plus de 120 projets territoriaux et 9 projets de coopérations. L'enveloppe financière européenne initiale de 1,6 M € pour le volet 1, a été bonifiée par des financements complémentaires provenant de l'Europe de 774.251,00 € pour un total de 2.374.251,00 €.

D'après l'évaluation Leader, la répartition thématique est la suivante :

- 3% Commerce / artisanat
- 7% Valorisation des produits issus de l'agriculture
- 9% Services à la population
- **12% Culture et du Patrimoine**
- 14% Environnement et l'urbanisme
- 24% Tourisme
- 31% NTIC

Comme cette évaluation est arrivée très tôt, elle n'a pu prendre en compte certains projets. Par ailleurs cette répartition ne paraissait pas conforme au ressenti que nous pouvions avoir, nous avons donc repris les opérations. Après avoir repris le dossier nous pouvons comptabiliser :

44 projets culture / patrimoine dont 6 projets de coopération (35% des projets) répartis comme suit :

- Culture (dont le multimédia et les actions socio-culturelles) : 17
- Patrimoine scientifique : 5
- Patrimoine culturel matériel et immatériel (dont le tourisme culturel, les savoir-faire patrimoniaux mais hors terroir) : 22

Pour un montant total de fonds européens mobilisés : 931.014,42 € (40% de l'enveloppe financière)

Le programme européen de coopération transfrontalière (INTERREG)

Ce programme a permis au Pays d'accompagner 4 projets en qualité de Chef de File entre des acteurs du Pays et leurs partenaires catalans :

- **Albère Mémoire et Terre**
- **Les Chemins de Notre Identité**
- *L'Atelier Transfrontalier de l'Eau*
- **« Cinergie » – Cinéma sans frontière**

Et 1 en qualité de partenaire : *La Gestion Forestière Transfrontalière*

En tout 3 dossiers culturels ont pu être monté sur le territoire. Pour eux 3, l'enveloppe FEDER totale mobilisée sur le territoire du Pays (part française) est de 221.401,5 €.

Les outils mobilisables pour accompagner la culture au cours de la période programmatique 2007-2013

Pôle Touristique Pyrénéen (Convention de Massif-Etat, Région, Département)

Les pôles touristiques pyrénéens s'inscrivent dans des territoires touristiques, situés en zone de massif, organisés autour de thématiques touristiques fortes ou de sites d'accueil (stations) mettant en exergue des activités ou des produits identitaires du territoire :

- les sports d'hiver,
- le tourisme vert, estival ou patrimonial,
- le thermalisme/thermoludisme.

Ainsi, afin de poursuivre la dynamique engagée sur la première génération des Pôles Touristiques Pyrénéens (2000-2006) il a été proposé de renforcer la coordination, l'organisation et le développement de l'offre touristique autour de démarches collectives s'appuyant sur des territoires pertinents.

Dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Pyrénées, il a été proposé de développer le principe de contrats de Pôles Touristiques Pyrénéens, qui s'inscrivent dans les prérogatives suivantes :

- organiser et professionnaliser les acteurs touristiques du pôle.
- structurer et moderniser l'offre autour de produits et de services de qualité à partir des activités dominantes (sports d'hiver, thermalisme, thermoludisme, activités de pleine nature, tourisme patrimonial...), dans un souci permanent de répondre aux attentes de la demande et dans une perspective de développement durable.
- diversifier l'offre, dans l'optique d'allonger la durée moyenne des séjours et de favoriser la fréquentation durant toutes les saisons.

Devant l'importance de ces objectifs, le programme interrégional en faveur de l'offre touristique s'inscrit résolument dans une démarche de développement durable : valorisation du patrimoine culturel et naturel, implication des acteurs locaux et participation des populations locales aux dynamiques de développement touristique, protection des espaces sensibles, développement des projets respectant les principes de la Haute Qualité Environnementale et actions faisant appel aux énergies renouvelables. Le Pays Pyrénées-Méditerranée s'est donc porté candidat pour l'élaboration d'un contrat de pôle, en partenariat avec le PNR Pyrénées catalanes, Terres Romanes en Pays Catalan et le Syndicat Mixte du Canigou sur le site du Pôle Touristique Régional du massif du Canigou. La concertation engagée en ce début d'été 2008 a permis d'aboutir à une programmation validée collectivement qui a été retenue lors du comité de programmation de massif le 18/06/2009.

Leader 2007-2013 (Europe)

Le GAL constitué des membres actifs du Conseil de Développement, a souhaité cibler une priorité de la stratégie territoriale du Pays Pyrénées-Méditerranée au titre du programme Leader. Cette priorité ciblée émane de l'orientation stratégique prioritaire N°4 du Pays Pyrénées-Méditerranée, à savoir la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Tourisme du territoire.

Pour choisir la thématique, un appel à projet local a permis de recueillir plus de 120 projets qui ont servis à définir les axes d'intervention et le plan de développement. Elle concerne :

« LA VALORISATION ECONOMIQUE DES RESSOURCES PATRIMONIALES DU TERRITOIRE ».

La stratégie retenue

Ainsi, en tenant compte de l'évaluation réalisée sur les diverses programmation de la période 2000/2006, de la connaissance du territoire et des acteurs à travers l'élaboration d'une stratégie territoriale concertée pour 2007/2013, mais également de la plus-value Leader apportée à un projet de territoire qui nécessite un solide partenariat public et privé pour assurer la véritable valorisation économique, la stratégie du GAL définie pour l'appel à projet Leader repose sur une thématique ciblée et se décline selon 4 axes d'intervention :

Axe 1 : Conforter et enrichir l'offre existante du territoire

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du territoire pour augmenter la fréquentation touristique dans l'espace et dans le temps

Axe 3 : Connaître organiser et mettre en réseau l'offre

Axe 4 : Communiquer, promouvoir et commercialiser : e-tourisme

Ce programme d'actions sera également soutenu par 4 projets de coopération :

- 1- Contrat thermal méditerranéen

- 2- Des produits locaux aux menus des restos
- 3- S'évaluer pour évoluer
- 4- Valorisation audiovisuelle des initiatives pyrénéennes de développement durable

Accord Cadre Territorial EDEC (Etat, FSE, OPCA)

La DRTEFP a proposé au Pays Pyrénées-Méditerranée et aux partenaires sociaux de signer un accord d'Engagement au Développement de l'Emploi et des Compétences, nommé EDEC territorial - *non pas sur une "branche" comme classiquement* - mais "territorial" pour aider le territoire à promouvoir des actions pour prévenir les inadaptations de compétences et les difficultés d'emploi des publics les plus concernés par les changements de certains secteurs... Après une phase de définition des secteurs à accompagner prioritairement sur le territoire, le Pays et ses acteurs ont fait remonter un programme d'actions à réaliser à plus ou moins court terme, sur la période 2009-2012, en lien étroit avec la stratégie territoriale du Pays et les secteurs identifiés collectivement.

Thèmes pressentis

- L'éco-construction
- La filière forêt-bois
- Les services à la personne
- Le secteur santé et médico-social
- **L'emploi saisonnier**
- **Les activités touristiques**
- **L'emploi culturel**
- La pêche maritime
- **Les formes de soutien aux entreprises locales**

4 de ces thèmes pressentis peuvent accompagner les acteurs culturels.

L'EMPLOI SAISONNIER

Enjeu : tourisme : pilier de l'économie locale, poids en terme d'emplois, précarité, convention Unedic...

- Diagnostic quantitatif et qualitatif sur l'emploi saisonnier local : qui sont-ils ?
- Sensibiliser, informer et accompagner les entreprises et les salariés saisonniers dans de nouvelles pratiques (pluriactivité choisie, mutualisation...) : dupliquer l'action menée avec les saisonniers du thermalisme en accord avec les directeurs des thermes à d'autres secteurs d'activités.
- Repérer les complémentarités des saisons et les compétences transférables à plusieurs secteurs : identifier et faire un calendrier des saisons et mettre en rapport avec des outils de formation adéquat sur le territoire.
- Soutenir la création de GE en lien avec l'étude d'opportunité GE/GEIQ de la CCI sur le Pays PM en cours
- Conditions de travail, qualité de l'emploi saisonnier : difficultés de logement (prix de la location), difficultés de transport (parking payant pour les saisonniers au même titre que les touristes), déficit de visites médicales d'embauche (audit de service santé au travail), information des saisonniers sur la VAE,

LES ACTIVITES TOURISTIQUES

Enjeu : pilier de l'économie locale, pérennisation du tourisme face aux destinations low cost, élargissement de la saison, tourisme de qualité, valorisation des richesses naturelles, culturelles et patrimoniales du territoire...

- Professionnaliser les salariés permanents et saisonniers des secteurs dont l'activité principale dépend du tourisme (loisirs et services, hébergement, restauration, bar, commerce de détail, transport...) en vue de l'amélioration de la qualité de l'offre touristique (qualification, formation sur les ressources locales du territoire...),
- Mettre en place des actions interprofessionnelles sur les micro-territoires, type formation-action, pour le développement des réseaux professionnels locaux (restaurateurs, agriculteurs, pêcheurs, loisirs, culture),
- Accompagner les démarches qualités et de labellisation des établissements,
- Enrichissement des compétences des agents de développement touristique
- Lancer une campagne spécifique sur l'hôtellerie-restauration qui reste le premier pourvoyeur d'emplois du tourisme local et le 1^{er} secteur en tension depuis plusieurs années...

L'EMPLOI CULTUREL

Enjeu : impact économique de la culture sur le territoire, richesse culturelle et patrimoniale du territoire, nombre d'emplois, précarité de l'emploi sur le secteur, précarité des structures...

- Besoin de connaissance et de reconnaissance du secteur (mesure de l'impact économique, nombre d'emplois culturels professionnels, champs de compétences, les modalités d'accès aux métiers de la culture, évaluation des compétences...)
- Accompagnement à la structuration du secteur culture au niveau territorial, notamment sur les enseignements artistiques
- Qualification des professionnels et statuts d'emploi
- Amélioration des compétences : outiller les responsables de structures et les formateurs

LES FORMES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES LOCALES

Enjeu : compétitivité des entreprises, innovation, parcours professionnels des salariés, services et outils mis à disposition des TPE locales...

- Besoin de se rapprocher des entreprises locales : développer l'animation de terrain,
- Mise en place d'une offre de services pour accompagner les entreprises locales : diagnostic global (avec axe RH/dialogue social) + accompagnement individuel et/ou formation intra-entreprise (bouclage technique et financier assuré et réactif etc....) et communiquer de manière commune sur le territoire,
- Services facilitant les conditions d'emploi des salariés et la performance des entreprises : aide au recrutement et à la formation des futurs salariés, appui à la recherche de financement, aide à la recherche de logement et /ou d'emploi pour les conjoints, intégration dans les réseaux d'affaires locaux,
- Mettre en réseau les entreprises des secteurs ayant des métiers en tension avec les structures IAE implantées sur le territoire (ex : transfert des besoins en compétences vers les entreprises d'insertion pour que ces dernières puissent former les DE à des métiers qui recrutent),
- Renforcer le territoire de mesures d'aides à l'emploi : VAE, bilan de compétences, action d'accompagnement individuel et collectif,
- Animation visant le développement de toutes formes de mutualisation ou de regroupement : Associations d'entreprises (ex : regroupement de commerçants, d'artisans ou d'entreprises par zones d'activités économiques), Groupement d'Employeurs, Club de dirigeants, forme de « CE » inter-entreprises, Centre de ressources pour les salariés et/ou employeurs.
- Développement du Dialogue Social Territorial par le recours à la formation collective. Issu du "dialogue social" (relations entre les partenaires sociaux et l'Etat), il désigne ici la construction de relations adaptées au niveau local entre les partenaires sociaux pour partager de l'information, une prospective et construire des propositions.



II.5 Objectifs départementaux et cadre régional

Les objectifs départementaux

Le département des Pyrénées-Orientales a défini en 2009 trois grandes politiques départementales en faveur de la culture et du patrimoine :

La **politique départementale en faveur de la catalanité** a pour objectifs de revaloriser et de permettre la réappropriation de la culture catalane mais également d'ouvrir et d'échanger avec la Catalogne du sud.

Pour se faire, 3 grands axes d'intervention ont été défini (l'enseignement du catalan, le patrimoine et la culture identitaire et la diffusion de la langue). Il s'agit d'intervenir sur les enseignements et les ressources en catalan en milieu scolaire notamment les écoles primaires et les collèges mais également hors temps scolaire et de développer la présence du catalan dans l'environnement urbain, les services culturels à la population et la création artistique. Il s'agit, en outre, de soutenir et de valoriser les musiques, fêtes, savoir faire et traditions.

La **politique départementale en faveur du patrimoine** a pour objectifs de le préserver, le restaurer, le valoriser et s'assurer de sa transmission aux générations futures. Cette politique patrimoniale se caractérise, en dehors de la gestion des sites appartenant au Conseil Général, par le soutien apporté aux communes par l'intermédiaire du Centre de Conservation / Restauration du Patrimoine (objets mobiliers et patrimoine maritime) et par un partenariat avec la Fondation du Patrimoine qui permet d'intervenir sur le patrimoine non protégé.

Un soutien est également apporté aux associations et la volonté est forte de coordonner la stratégie départementale avec les stratégies des Pays et du PNR notamment dans les domaines de la mémoire orale et du patrimoine vernaculaire. Enfin, le département valorise les événements commémoratifs autour de personnages ou événements qui ont marqué l'histoire locale.

La **politique départementale en faveur de la culture** a pour objectifs de faciliter, animer, coordonner et impulser une véritable dynamique culturelle mais également de développer des démarches collectives et participatives, susceptibles de faciliter la mise en réseau de l'ensemble de la chaîne culturelle.

Pour atteindre cet objectif, le département propose de :

- mettre en place des rencontres, échanges et animations avec les acteurs culturels,
- organiser des partenariats par le biais de conventions d'objectifs dans les domaines de la solidarité, l'intégration sociale, l'approche des publics spécifiques, le développement durable et l'aménagement culturel du territoire,
- mobiliser des moyens d'action en faveur des projets culturels des territoires notamment en coordination avec les Pays (contractualisation autour de projets culturels de territoire, mises en place de groupes de réflexions et d'une rencontre départementale de la culture).
- aider les compagnies et associations artistiques dans leurs actions de création et de diffusion (théâtre, cirque, danse, musique...), de soutenir l'animation culturelle et les événements culturels et de la lecture publique.

Les enseignements artistiques :

Dans son Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, les Pyrénées-Orientales souhaitent plus particulièrement favoriser l'accès au plus grand nombre à « un enseignement de proximité, diversifié et de qualité » par une organisation territoriale cohérente.

Les 4 grands objectifs à prendre en considération pour l'ensemble des domaines couverts par le Schéma (musique, théâtre, danse) :

- Les formations, sans préjuger de leur pratique future (amateur ou professionnelle) ;
- La diversification des disciplines ;
- L'articulation des lieux d'enseignement à la vie culturelle locale ;
- Le partenariat avec l'Education Nationale.

Le Schéma départemental propose ainsi deux grandes orientations pour les écoles de musique : organiser, soutenir et fédérer mais également contribuer au développement de la cohésion territoriale en structurant rationnellement les enseignements.

Le cadre régional

Dans son **Schéma Régional pour la Culture et le Patrimoine**, la Région a défini des 7 stratégies thématiques (dont chacune se décline en programmes très opérationnels) :

- Patrimoine (protégé, enrichissement des collections, valorisation et inventaire, numérisation)
- Langues et cultures régionales (soutien à la création, à l'enseignement, à la diffusion des langues)

- Radios (cette stratégie ne concerne que les radios membres de la FRANC LR)
- Livre, la lecture publique et la littérature orale (édition, librairies indépendantes, bibliothèques / médiathèques, vie littéraire, bourses d'auteurs / traducteur)
- Arts plastiques et visuels (diffusion, bourses)
- Spectacle vivant (création artistique et résidences, diffusion, soutien aux organismes d'accompagnement des acteurs culturels)
- Cinéma, l'audiovisuel et le multimédia (création cinéma, audiovisuelle et multimédia, diffusion, éducation à l'image, bourses)

Le Schéma compte, en outre, 2 dispositifs transversaux à l'ensemble des thématiques concernant la construction d'équipements culturels structurants et l'acquisition de matériel artistique, technique et scénique.

Par ailleurs, la Région a la responsabilité de la **formation professionnelle**. Elle a ainsi dégagé des éléments de prospective issus des rencontres sectorielles dans le cadre du plan régional de développement de la formation professionnelle 2007-2013 :

Les besoins de la filière culture (spectacle vivant, audiovisuel, cinéma, patrimoine)

Les entreprises du secteur sont très mobilisées par la construction de leurs projets et la recherche de moyens financiers : elles éprouvent donc des difficultés à gérer la multiplicité des statuts des personnels et l'intermittence et s'investissent peu dans des plans de formation. C'est ainsi que 30% des personnels administratifs n'ont jamais suivi de formation, 40% des techniciens et 48% des artistes sont dans le même cas. Près de la moitié des demandeurs d'emplois, principalement des musiciens, ne sont pas intermittents du spectacle et ne sont donc pas indemnisés. 45% des techniciens et 43% des artistes sont titulaires d'un niveau de qualification élevé égal ou supérieur à bac + 2 mais les 2/3 déclarent ne pas posséder un diplôme ou un titre spécifique au spectacle vivant ou à l'audiovisuel / cinéma.

Les évolutions à apporter à l'appareil de formation sont également qualitatives :

- favoriser la professionnalisation des responsables des très petites entreprises du secteur,
- former aux obligations légales les employeurs occasionnels,
- soutenir la mutualisation des emplois
- et sécuriser les parcours professionnels.

Les besoins des filières sport, animation

Les employeurs essentiellement associatifs s'inscrivent davantage dans une logique de financement public que dans une logique de projet de développement générant des besoins en qualification. Si l'activité sportive est réglementée, il n'en est pas de même pour la vie associative en général. Le soutien à l'emploi du secteur notamment via le recours aux emplois aidés a créé un développement des activités qu'il est important aujourd'hui de stabiliser. Les métiers rencontrés sont principalement des animateurs chargés d'activité de pleine nature, des éducateurs sportifs, des animateurs intervenant en hôtellerie de plein air. Aujourd'hui les animateurs interviennent autant dans le champ médico-social que dans celui de l'environnement en passant par celui du développement local.

Les évolutions à apporter à l'appareil de formation :

- Créer les conditions de pérennisation des emplois notamment via les groupements d'employeurs,
- Développer la Validation des acquis de l'expérience.

Vue de la Région, le Pays appartient à la catégorie des zones rurales à vocation touristique et agricole (3 en Région, les bassins de Prades, Cérêt et Lozère) qui sont marquées par une économie résidentielle (activités liées à la satisfaction des besoins des résidents), un tourisme d'hiver et d'été, et l'agriculture. L'évolution de l'emploi est faible. Ce sont des titulaires de niveau IV et les seniors qui rencontrent le plus de difficultés dans l'accès à l'emploi

En Pays Pyrénées-Méditerranée, la Région identifie :

Les activités dominantes du territoire sont l'agriculture, l'hôtellerie-restauration, thermalisme, tourisme, animation culturelle et sportive qui induisent un système d'emploi très saisonnier. La professionnalisation des saisonniers et l'incitation à l'acquisition de plusieurs compétences constituent donc des axes de travail forts pour les acteurs du Pays. Par ailleurs, le Schéma d'Aménagement touristique porté par le Pays doit permettre de sonner un nouvel élan à l'agritourisme. Un plan agro-énergie est également initié afin de valoriser les richesses naturelles du territoire en bois et son taux d'ensoleillement.

	Compétences obligatoires (décentralisation)	Compétences facultatives (volontarisme)
ETAT	<p>Mise en place de dispositifs incitatifs Appui aux initiatives Evaluation des politiques et actions mises en œuvre Rôle de l'Etat : contrôle pédagogique, technique et scientifique</p> <p>Interventions directes : aide à la création, protection du patrimoine, définition de cadres juridiques adaptés aux professions du spectacle Missions déléguées à des établissements publics sous sa tutelle (théâtres nationaux par ex.) Soutien aux actions des collectivités territoriales Contrôle scientifique et technique sur les bibliothèques, les musées, le patrimoine et les établissements d'enseignements artistiques Champ patrimonial relève des compétences législatives et réglementaires de l'Etat notamment archéologie, monuments historiques et patrimoine urbain</p> <p>Enseignements artistiques : juridiquement compétent pour la validation des diplômes, statut des enseignants, contrôle pédagogique et technique des établissements Responsable des établissements d'enseignement supérieur dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque assurant la formation aux métiers du spectacle</p>	
REGION	<p>Inventaire du patrimoine (délégation possible via un conventionnement aux autres collectivités) Aide aux entreprises Gestion des crédits affectés à l'entretien et à la restauration des immeubles, orgues et objets mobiliers protégés n'appartenant pas à l'Etat ou à ses établissements publics (convention) > pas encore applicable Enseignements artistiques : organisation et financement dans le cadre du plan régional des formations professionnelles les cycles d'enseignement professionnel initial Transfert des concours financiers attribués aux communes pour le fonctionnement des écoles nationales de musique, de danse et d'art dramatique et des conservatoires nationaux de région</p>	<p>Aides à la création et la diffusion Action culturelle Transfert de la propriété de MH ou d'objets mobiliers Prêt de certaines œuvres d'art des musées nationaux aux musées de France relevant de collectivités territoriales</p> <p>> Patrimoine : recherche, protection, valorisation, animation, éducation</p>
DEPARTEMENT	<p>archives départementales 1983 bibliothèques Départementales de prêt (BDP) 1983 Développement de la lecture publique Etablissements départementaux d'enseignements de la musique, de la danse, de l'art dramatique et des arts plastiques A défaut des Régions, gestion des crédits affectés à l'entretien et à la restauration des immeubles, orgues et objets mobiliers protégés n'appartenant pas à l'Etat ou à ses établissements publics (convention) > pas encore applicable Enseignements artistiques : gestion des établissements et de leurs personnels, leur orientation, leur inscription dans leur environnement culturel, social, éducatif, économique Charge d'établir les schémas départementaux de développement des enseignements artistiques (musique, danse, art dramatique) définissant la mise en réseau des enseignements artistiques et les modalités de participation financière Transfert des concours financiers attribués aux communes pour le fonctionnement des écoles nationales de musique, de danse et d'art dramatique et des conservatoires nationaux de région</p>	<p>Soutien aux créations et festivals Transfert de la propriété de MH ou d'objets mobiliers Prêt de certaines œuvres d'art des musées nationaux aux musées de France relevant de collectivités territoriales (convention)</p> <p>> Patrimoine : recherche, protection, valorisation, animation, éducation</p>
INTERCOMMUNALITE	<p>Enseignements artistiques du spectacle vivant : Enseignement initial en vue d'une pratique amateur et l'offre d'éducation artistique en partenariat avec les établissements scolaires</p>	<p>Transfert de la propriété de MH ou d'objets mobiliers Prêt de certaines œuvres d'art des musées nationaux aux musées de France relevant de collectivités territoriales (convention) Aspres, Haut Vallespir, Albères / Côte Vermeille : Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs Haut Vallespir, Albères/ Côte Vermeille : Activités péri-scolaires ; NTC (Internet, câble...) Haut Vallespir : Etablissements scolaires ; Activités culturelles ou socioculturelles</p>
COMMUNE	<p>Enseignements artistiques du spectacle vivant : Enseignement initial en vue d'une pratique amateur et l'offre d'éducation artistique en partenariat avec les établissements scolaires</p>	<p>Transfert de la propriété de MH ou d'objets mobiliers Prêt de certaines œuvres d'art des musées nationaux aux musées de France relevant de collectivités territoriales (convention)</p>

Stratégies territoriales

DOMAINES	ETAT	REGION	DEPARTEMENT	PAYS
Patrimoine		Restauration des monuments protégés Acquisition d'œuvres d'art Valorisation du patrimoine et Inventaire du patrimoine (via PAH et Contrat de Pays / Leader) Numérisation Patrimoine non protégé : intervention via les PAH et les ZPPAUP <u>5 thèmes privilégiés :</u> Antiquité et archéologie Monuments fortifiés Spiritualité médiévale Mémoire des villes Migrations	Monuments, musées et collections Découverte et valorisation Conservation / restauration Patrimoine maritime Archéologie Patrimoine non protégé : intervention via les PAH et les ZPPAUP	<u>Leader :</u> Aménager et mettre en valeur le patrimoine culturel <u>SADDT :</u> Accompagnement des actions du Réseau culturel Elaboration et mise en œuvre d'une Charte architecturale et paysagère Conception et édition de référentiels architecturaux Programme de réhabilitation intégrée des cœurs de ville Programme de valorisation économique des patrimoines Le Rivage Méditerranéen des Pyrénées : candidature au Patrimoine mondial Le Pays d'Art et d'Histoire Structuration des pôles d'attractivité sur le territoire Programme de Manifestations Culturelles d'Intérêt Général
Langues et cultures régionales		Soutien aux langues et cultures régionales	Enseignement Culture identitaire Musique et danse Fêtes et traditions Edition et création artistique	
Radios		Soutien aux radios membres de la FRANC LR		
Lecture publique et littérature orale *		Soutien à l'édition Soutien aux librairies indépendantes Soutien aux bibliothèques / médiathèques Soutien à la vie littéraire	Cf. cultures régionales	
Arts plastiques et visuels *			Cf. cultures régionales	
Spectacle vivant *, **, ***		Soutien aux résidences Soutien aux organismes d'accompagnement des acteurs culturels	Cf. cultures régionales	
Cinéma, audiovisuel, multimédia *, **, ***		Soutien à l'éducation à l'image		
Champs transversaux		Construction d'équipements culturels structurants Acquisition de matériels Bourses individuelles (*) Aide à la création (**) Aide à la diffusion (***)		<u>Leader :</u> Soutien aux services culturels

III. LES AXES STRATEGIQUES



AXE 1 : Connaissance et diffusion de l'histoire culturelle du territoire

Contexte :

Cet axe entend répondre à :

- § Un besoin de définition et de positionnement
- § Un besoin de clarification dans les domaines qualifiés de « culturels »
- § Une distinction dans le domaine des compétences à opérer
- § Une nécessité d'informer, former, partager, diffuser, apprendre, enseigner, renseigner, qualifier...
- § La nécessité de reconnaître aux domaines de la culture une fonction et un impact pour le développement du territoire, social et économique

Objectifs :

- **Travailler sur l'histoire culturelle du territoire pour se doter d'un référent commun à partager**
- **Favoriser les conditions de la créations et de l'innovation**

Description :

« Le patrimoine culturel tangible et intangible est le témoignage de la créativité humaine et le substrat de l'identité des peuples. La vie culturelle recouvre la sauvegarde et la valorisation des traditions des peuples en même temps que la création et l'innovation dans les modes d'expression propres à chacun »

Il s'agit de définir les fondements culturels du Pays comme territoire doté d'une histoire culturelle propre :

- à rassembler (tous les éléments existent déjà),
- à médiatiser,
- à diffuser :

➔ Pour montrer l'importance d'une culture partagée et d'une légitimité à avoir une « vision commune de la culture d'un territoire ».

➔ Pour maintenir le *continuum* de la culture (éviter les dogmatismes, la folklorisation...)

La connaissance de cette histoire aura pour avantage de montrer que la culture n'est pas une invention du Ministère de la Culture dans les années 1970, elle n'est pas non plus le domaine d'enjeux de pouvoir ou autres détenus par des petits groupes (dont des acteurs culturels) qui possèderaient les « savoirs », mais un bien commun à connaître, partager, transmettre, enrichir, développer, innover ! Un socle sur lequel pourra s'appuyer la création...

Pistes d'actions pour le Pays Pyrénées-Méditerranée :

A titre d'exemple, une convention entre le Pays, les Foyers Ruraux et l'Université pourrait venir servir de manière très opportune ce travail, en y associant les acteurs des réseaux sur le terrain, professionnels ou amateurs, etc., et le résultat de ce travail servir le portail Internet du pays, des publications touristiques, une mallette pédagogique...

Enjeux :

- o Expliquer le patrimoine (édifices, paysages, collections muséographiques),
- o Expliquer les modes d'expressions artistiques (musique, danse, littérature écrite et orale, arts plastiques),
- o Expliquer les transmissions culturelles et artistiques (enseignements artistiques par exemple, transmission familiales et associatives)

La complémentarité stratégique :

Stratégie territoriale 2007-2013 du Pays Pyrénées-Méditerranée :

AXE 1 : STRATEGIE TERRITORIALE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES
⇒ Objectif 1.2 : Mise en œuvre des Chartes Forestières de Territoire
⇒ Objectif 1.3 : Autres démarches concertées de développement durable
AXE 2 : STRATEGIE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

AXE 3 : COHESION TERRITORIALE
Le Schéma Territorial de Développement Culturel du Pays Pyrénées-Méditerranée
Le Schéma de l'habitat et du paysage du Pays Pyrénées-Méditerranée
AXE 4 : MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME DU PAYS PYRENEES-MEDITERRANEE
II.3.2 Le tourisme patrimonial et culturel
II.3.6 Savoir –faire industriels et artisanaux
III.2 Les démarches qualité

Missions et projet culturel du Pays d'Art et d'Histoire :

MISSIONS
1- Mise en place d'une plateforme de réflexion et de coordination (échanges méthodologiques et d'expériences)
2- Soutien à la recherche et prise en compte de l'ensemble des ressources du territoire
3- Valorisation du patrimoine et promotion de la qualité architecturale et paysagère
4- Sensibilisation des élus, des habitants et des professionnels à leur patrimoine matériel et immatériel et à leur environnement architectural et paysager
5- Initiation du public jeune
6- Mise en place d'une politique de tourisme culturel
7- Communication, diffusion et promotion des patrimoines matériel et immatériel et de leur environnement architectural et paysager
AXE 1 : LE PATRIMOINE ET LA CULTURE AU CŒUR DE LA STRATEGIE TERRITORIALE
Enjeu 1.1 : Acquisition et valorisation des connaissances scientifiques et techniques
Enjeu 1.2 : Accompagnement des démarches de réhabilitation du patrimoine
Enjeu 1.3 : Elaboration d'une politique de programmation des activités du Pays d'Art et d'Histoire
Enjeu 1.4 : Développement de l'accessibilité de l'offre et des sites
AXE 2 : L'AMELIORATION CONTINUE, UN IMPERATIF SUR LE LONG TERME
Enjeu 2.1 : Rapprochement du territoire et réflexion sur ses enjeux
Enjeu 2.2 : Diversification des offres culturelles et touristiques pour renforcer l'attractivité
Enjeu 2.3 : Développement économique
Enjeu 2.5 : Prise en compte de la problématique environnementale
AXE 3 : LA COOPERATION ET LE PARTENARIAT : LES NOUVELLES SOLIDARITES
Enjeu 3.1 : Renforcement des réseaux déjà existants pour une meilleure complémentarité
Enjeu 3.2 : Mise en place de partenariats et de démarches transversales
Enjeu 3.3 : Poursuite des actions de coopération transrégionales et transfrontalières

Dispositifs stratégiques et financiers du Pays Pyrénées-Méditerranée :

LE PROGRAMME EUROPEEN LEADER 2007-2013
Mesure N°413-A1- Référence PDRH 313 : Créer et développer des produits touristiques valorisant les patrimoines naturel, bâti, architectural, et de terroir
Mesure N°413-A2- Référence PDRH 321 : Créer et développer des produits touristiques valorisant le patrimoine immatériel (savoir-faire et traditions)
Mesure N°413-A3- Référence PDRH 323D : Créer et développer des produits touristiques valorisant les espaces naturels sensibles et la biodiversité
Mesure N°413-A4- Référence PDRH 323E : Créer et développer des produits touristiques valorisant le patrimoine culturel
Mesure N°413-B1- Référence PDRH 313 : Améliorer la signalétique des sites patrimoniaux et les équipements destinés aux modes de déplacement doux
Mesure N°413-B3- Référence PDRH 323D : Préserver Paysages et environnement
Mesure N°413-B4- Référence PDRH 323E : Aménager et mettre en valeur le patrimoine culturel rural

Mesure N° N°413-D1- Référence PDRH 313 : Développer le E-Tourisme
Mesure N°413-D2- Référence PDRH 323E : Développer économiquement les sites patrimoniaux
Mesure N°421- Référence PDRH 421 : Coopération
L'EDEC DE TERRITOIRE
LA CONVENTION DE POLE TOURISTIQUE PYRENEEN DU CANIGOU
Mesure 1.1 : Investissements nécessaires aux aménagements en lien avec les Rondes du Canigó
Mesure 1.2 : Enrichir <i>les Rondes du Canigó</i> d'une offre culturelle et patrimoniale structurée
Mesure 1.3 : Conforter <i>les Rondes du Canigó</i> à travers une diversification de l'offre de tourisme sportif et de pleine nature
Mesure 2.1 : Collecter l'offre et l'éditer (visites audio-guidées, brochures, topoguides, calendrier annuel de l'évènementiel en Canigó...)
Mesure 2.2 : Encourager et Promouvoir les démarches collectives et décloisonnées (Tourisme de Terroir, Bistrot de Pays...)
Mesure 2.3 : Elaborer des outils de promotion permettant à la fois de fédérer les acteurs locaux mais surtout de rendre visible cette offre nouvelle (expositions, MP3, bornes interactives...)
Mesure 3.1 : Actions collectives et mise en réseau des acteurs (formations, chartes des usagers...)

Suivi et évaluation :

Les règles et les outils qui s'appliqueront seront celles de la stratégie territoriale et des dispositifs stratégiques et financiers du Pays Pyrénées-Méditerranée.



AXE 2 : Le service public de la culture ou les services culturels de proximité

Contexte :

L'axe 2 doit permettre de :

- § Sortir des logiques de confusion entre service public, délégations de services publics non reconnues et actions associatives
- § Mieux identifier les domaines d'action public / privé, activité rémunérée / bénévolat, ...

Objectifs :

- Développer le service public de la culture
- Soutenir l'éducation artistique et la transmission

Description :

« Les politiques culturelles doivent trouver un point d'équilibre entre les intérêts publics et privés, entre la vocation publique de la culture et son institutionnalisation. Une institutionnalisation démesurée ou une prédominance excessive du marché comme unique décideur de l'attribution des ressources culturelles comporte des risques et constitue un obstacle au développement dynamique des systèmes culturels. L'initiative autonome des citoyens, pris individuellement ou réunis en associations ou en mouvement sociaux, est le fondement de la liberté culturelle. »

Cette idée de bien commun pose d'emblée la question du service culturel de proximité et à la population en venant assurer un accès à la culture basée sur un fond commun, un bien à partager qui soit aussi réparti plus justement sur le territoire d'où l'idée d'un service de proximité dont les objectifs doivent bien répondre aux contraintes d'équilibre, de répartition et d'ancrage territorial.

Lorsque l'on évoque la question du service public de la culture, il s'agit bien de répondre aux bases auxquelles chaque habitant peut prétendre : lecture, cinéma, animations, spectacles, enseignements et pratiques artistiques...en fonction des choix opérés par les acteurs de ce Pays (tous confondus).

Poser la question du service public de la culture, s'est également prendre en compte les compétences obligatoires des collectivités et le Schéma des services collectifs du ministère de la culture et de la communication.

Dans le cas plus particulier des enseignements artistiques, c'est s'interroger sur les finalités : formations supérieures professionnelles ; encadrement des amateurs ; médiation et intervention des artistes pour l'éducation, la sensibilisation des publics, emploi et insertion professionnelle des jeunes ...

Définition : Les services culturels de proximité

• Bibliothèques et médiathèques
• Lieu de ressources et d'informations pour répondre aux demandes d'action et de pratique culturelle avec un accès aux ressources numériques en réseau
• Lieu de diffusion du spectacle vivant
• Lieu de pratique artistique en direction des amateurs
• Salle de cinéma
• Accès à un établissement d'enseignement spécialisé ou à une antenne délocalisée

Pistes d'actions pour le Pays Pyrénées-Méditerranée :

A titre d'exemple, l'échelle du Pays devrait permettre aux porteurs de projet (communes, intercommunalités, autres porteurs de projet) de trouver un positionnement et un dimensionnement de l'initiative culturelle aidés par l'ingénierie et/ou l'expertise apportée par le Pays (directement par ses propres compétences ou en faisant appel à des compétences identifiées) : aménager une salle, animer une bibliothèque ou une médiathèque, organiser des cours de musique ou de danse, programmer un spectacle à vocation culturelle (et non pas touristique), évaluer une demande de financement au niveau d'une petite commune... ou encore, organiser un pôle d'offres culturelles notamment pour les jeunes publics...

Enjeux :

- Assurer un accès à la culture
- Soutenir une répartition équilibrée sur le territoire
- Accompagner la qualification et la professionnalisation

La complémentarité stratégique :

Stratégie territoriale 2007-2013 du Pays Pyrénées-Méditerranée :

AXE 1 : STRATEGIE TERRITORIALE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES
⇒ Objectif 1.3 : Autres démarches concertées de développement durable
AXE 2 : STRATEGIE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
Soutien à l'économie résidentielle
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et Validation des acquis de l'expérience
Soutien à la création de groupement d'employeurs
AXE 3 : COHESION TERRITORIALE
Le Schéma Territorial de Développement Culturel du Pays Pyrénées-Méditerranée
Axe 4 : Mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement durable du tourisme du Pays Pyrénées-Méditerranée

Missions et projet culturel du Pays d'Art et d'Histoire :

MISSIONS
4- Sensibilisation des élus, des habitants et des professionnels à leur patrimoine matériel et immatériel et à leur environnement architectural et paysager
5- Initiation du public jeune
AXE 1 : LE PATRIMOINE ET LA CULTURE AU CŒUR DE LA STRATEGIE TERRITORIALE
Enjeu 1.3 : Elaboration d'une politique de programmation des activités du Pays d'Art et d'Histoire
Enjeu 1.4 : Développement de l'accessibilité de l'offre et des sites
AXE 2 : L'AMELIORATION CONTINUE, UN IMPERATIF SUR LE LONG TERME
Enjeu 2.5 : Prise en compte de la problématique environnementale
AXE 3 : LA COOPERATION ET LE PARTENARIAT : LES NOUVELLES SOLIDARITES

Dispositifs stratégiques et financiers du Pays Pyrénées-Méditerranée :

LE PROGRAMME EUROPEEN LEADER 2007-2013
Mesure N°413-B2- Référence PDRH 321 : Développer les services culturels
L'EDEC DE TERRITOIRE
L'emploi culturel
LA CONVENTION DE POLE TOURISTIQUE PYRENEEN DU CANIGOU
Mesure 1.2 : Enrichir les Rondes du Canigó d'une offre culturelle et patrimoniale structurée

Suivi et évaluation :

Les règles et les outils qui s'appliqueront seront celles de la stratégie territoriale et des dispositifs stratégiques et financiers du Pays Pyrénées-Méditerranée.

Axe2.1 - La sous-stratégie en faveur des écoles de musique et de danse

AXES :

- ⇒ Développer et soutenir les pratiques et l'enseignement artistiques
- ⇒ Organiser un réseau des équipements et des pratiques culturelles
- ⇒ Aider à la coordination des différents acteurs sur l'ensemble du territoire
- ⇒ Soutenir la professionnalisation et la formation des amateurs et des professionnels

OBJECTIFS :

- Accompagner l'amélioration des conditions d'accueils (locaux) des structures d'enseignements artistiques.
- Accompagner la diversification et le développement de l'offre proposée, en harmonisation avec les structures oeuvrant sur le territoire.
- Aider les structures associatives dans la gestion administrative, fiscale et sociale de leurs structures.
- Aider à l'harmonisation des enseignements et du traitement des professeurs.
- Aider à la professionnalisation et à la stabilité des équipes pédagogiques.
- Favoriser les échanges pédagogiques entre les différentes structures.
- Accompagner la mise en œuvre de formations à l'échelle du territoire.
- Se donner les garanties de la compétence.
- Aider à l'harmonisation des tarifs.
- Aider à la création d'outils d'information et de communication.
- Favoriser les échanges entre les différents acteurs du territoire.
- Faciliter l'accès des associations à certains dispositifs d'aides, etc.
- Mutualiser les moyens et les besoins.

✓ Actions de sensibilisation :

- Sensibiliser les élus à la nécessité de disposer de locaux adaptés à l'enseignement artistique,
- Sensibiliser les élus du territoire et des institutions publiques sur la nécessité de soutenir plus activement le développement de l'enseignement et des pratiques artistiques,
- Etablir des partenariats pour la mise en place de formations et de moments d'informations et de sensibilisation en direction des élus, des bénévoles et des professionnels.
- Sensibilisation sur certains dispositifs,

✓ Actions de mutualisation et de cohérence dans la politique de l'enseignement musical :

- Favoriser l'émergence de projets intercommunaux disposant de moyens adaptés au territoire de rayonnement.
- Proposer un tarif unique d'inscription
- Favoriser les expériences de fonctionnement en réseaux et les actions de mutualisation de moyens,
- Création d'un pôle de ressources.
- Mise en place d'un forum culturel en ligne sur le site Internet du Pays,
- Mise en place d'atelier autour de la Commission Culture sur des thématiques répondant aux attentes des professionnels, élus, bénévoles,

✓ Actions de diversification de l'offre et d'équilibre territorial :

- Aider au développement de l'offre dans des territoires peu pourvus en la matière,
- Faciliter l'émergence de structures intercommunales proposant une offre adaptée à son propre territoire et développant des particularités et des spécificités pouvant jouer un rôle à l'échelle du Pays (complémentarité de l'offre),
- Aider à la mise en place d'enseignement artistique touchant des publics et des pratiques nouvelles.

✓ Actions de professionnalisation :

- Mutualiser les postes d'enseignants, de tout ou partie du parc d'instruments et des partitions, spécialisations complémentaires des cours et instruments de chaque école.
- Proposer des formations aux professeurs et aux élèves (répétitions communes).
- Aider au repérage et à la coordination des besoins en matière d'enseignants,
- Favoriser les expériences de mise en réseau et la coordination pédagogique et administrative de plusieurs structures pédagogiques,
- Accompagner à la mise en œuvre de formations avec l'aide des institutions publiques intervenant dans les domaines concernés.
- Dresser la liste des bénévoles qui ont besoin d'un soutien à la formation, et d'accompagnement.

AXE 3 : Le soutien aux entreprises et à l'emploi culturel

Contexte :

L'axe 3 doit permettre de :

- § Eviter la confusion entre les emplois et les compétences
- § Favoriser la professionnalisation et l'emploi des jeunes diplômés
- § Positionner le Pays comme un partenaire au niveau de l'ingénierie, l'expertise, la ressource, l'accompagnement méthodologique, ...

Le Pays Pyrénées-Méditerranée, également agréé **Comité de Bassin d'Emploi**, a de fait une compétence dans le champs de l'emploi et de la formation qui lui permet de mettre en œuvre des stratégies dans ces domaines et de mobiliser un certain nombre d'outil dont l'EDEC de territoire.

Objectifs :

- **Soutien à l'emploi et à la formation**
- **Développement des entreprises culturelles**

Description :

Tant dans le diagnostic culturel établi par les Foyers Ruraux que dans les séances de travail de la formation (et plus largement au niveau national), la question du développement, de l'emploi, de l'économie de la culture sont à présent posées et demandent des réponses adaptées au contexte actuel et aux demandes d'un schéma de développement culturel de territoire. Si le domaine de l'initiative associative amateur et bénévole doit être pérennisée et aidée pour des questions de sociabilité, il est primordial de ne plus confondre ce domaine avec celui de l'emploi et du professionnalisme. Les deux sont indispensables sur un territoire mais ne sont pas interchangeables pour des raisons juridiques et fiscales mais également et avant tout pour des impératifs de développement économiques.

Pistes d'actions pour le Pays Pyrénées-Méditerranée :

A titre d'exemple, une collectivité doit connaître le coût précis d'une prestation culturelle, le statut des acteurs, le contexte de la commande qu'elle effectue (les « dérives » sont fréquentes mais sont toujours le fait de la méconnaissance de ce domaine), les statuts des entreprises culturelles.... Pour que la culture ne soit plus le seul domaine de la subvention mais celle de professions culturelles et de leur développement au bénéfice d'un territoire (et non pas des seuls acteurs culturels) au travers des appels à projet, des appels d'offres, des conventions, etc.

Enjeux :

- Besoin de connaissance et de reconnaissance du secteur (mesure de l'impact économique, nombre d'emplois culturels professionnels, champs de compétences, les modalités d'accès aux métiers de la culture, évaluation des compétences...)
- Accompagnement à la structuration du secteur culture au niveau territorial, notamment sur les enseignements artistiques
- Qualification des professionnels et statuts d'emploi
- Amélioration des compétences : outiller les responsables de structures et les formateurs

La complémentarité stratégique :

Stratégie territoriale 2007-2013 du Pays Pyrénées-Méditerranée :

AXE 1 : STRATEGIE TERRITORIALE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES
⇒ Objectif 1.3 : Autres démarches concertées de développement durable
AXE 2 : STRATEGIE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
Soutien à l'économie résidentielle
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et Validation des acquis de l'expérience

Soutient à la création de groupement d'employeurs
L'emploi saisonnier : qualification, pérennisation, logement
AXE 3 : COHESION TERRITORIALE
Le Schéma Territorial de Développement Culturel du Pays Pyrénées-Méditerranée
Le Schéma de l'habitat et du paysage du Pays Pyrénées-Méditerranée
AXE 4 : MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME DU PAYS PYRENEES-MEDITERRANEE
III.1 Les échanges, la formation et l'emploi

Missions et projet culturel du Pays d'Art et d'Histoire :

MISSIONS
4- Sensibilisation des élus, des habitants et des professionnels à leur patrimoine matériel et immatériel et à leur environnement architectural et paysager
AXE 1 : LE PATRIMOINE ET LA CULTURE AU CŒUR DE LA STRATEGIE TERRITORIALE
AXE 2 : L'AMELIORATION CONTINUE, UN IMPERATIF SUR LE LONG TERME
Enjeu 2.4 : Professionnalisation des acteurs de la culture et du patrimoine
AXE 3 : LA COOPERATION ET LE PARTENARIAT : LES NOUVELLES SOLIDARITES

Dispositifs stratégiques et financiers du Pays Pyrénées-Méditerranée :

LE PROGRAMME EUROPEEN LEADER 2007-2013
Mesure N°413-C1- Référence PDRH 331 : Améliorer la connaissance et former les acteurs impliqués dans les activités touristiques
Mesure N°413-C2- Référence PDRH 341B : Mettre en réseau des acteurs impliqués dans les activités touristiques
L'EDEC DE TERRITOIRE
L'emploi saisonnier
Les activités touristiques
L'emploi culturel
Les formes de soutien aux entreprises locales
LA CONVENTION DE POLE TOURISTIQUE PYRENEEN DU CANIGOU

Suivi et évaluation :

Les règles et les outils qui s'appliqueront seront celles de la stratégie territoriale et des dispositifs stratégiques et financiers du Pays Pyrénées-Méditerranée.

III.4 L'organisation

Assemblée générale du Pays Pyrénées-Méditerranée	
Domaine	Validation / prise de décision
Animation / Mobilisation	PPM
Comité technique du Pays Pyrénées-Méditerranée	
Domaine	Expertise
Animation / Mobilisation	PPM



COMITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE CULTURE / PATRIMOINE	
Domaine	Expertise / professionnalisation / prospective
Animation / Mobilisation	1 / an
Sous-groupes	GRUPE DE TRAVAIL EXPERIMENTATION / CREATIVITE / INNOVATION
	GRUPE EXPERT AUPRES DU PPM
Animation / Mobilisation	PPM
COMMISSION CULTURE / PATRIMOINE	
Domaine	Information / Concertation
Animation / Mobilisation	Président et vice-président de la commission PPM



(PRISE EN CHARGE EXTERNE)

Groupes techniques	Par projet
Animation / Mobilisation	Maître d'oeuvre



IV- ANNEXES :

